



BULLETIN

HEBDOMADAIRE

N° 17 EN LIGNE

LUNDI 02 NOVEMBRE 2025



OUVERTURE DU COMITÉ

Lundi De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30
Mardi à Vendredi De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi De 14h00 à 18h30
Mardi à Jeudi De 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vendredi De 09h30 à 12h00

MEMBRES PRESENTS :

Mmes	BLANC – CHARRIN – CIVET – FILAMBEAU - GRIMAUD – GUERIN – ROCHE – VAN ROY
Mrs	ARHANCET – BOUSELOUGUIA – DUC-GAYFFIER – FOUREL – LATTIER – ODIN – SAYAGH – YAHIA BENATTIA - ZAITOUNE

Annexe 01 – Presse

SOMMAIRE

Infos Générales	Page 02
Trésorerie	Page 04
Compétitions	Page 08
Technique	Page 13
Minibasket	Page 15
Officiels	Page 23
Règlements	Page 25
Qualification	Page 26
Courriers	Page 27

INFOS GÉNÉRALES



PASS'ÉCATION met à disposition des clubs de sports un dossier pédagogique clé en main pour sensibiliser les jeunes licenciés à la lutte contre la discrimination et le racisme à travers la pratique sportive.

Parce que le sport, c'est bien plus qu'un jeu : c'est un outil d'éducation, de respect et d'égalité.

Des ressources à partager facilement lors des entraînements, dans le cadre de vos stages, dans le cadre de vos stages ou actions citoyennes ou pendant vos ateliers 'valeurs du sport'.

Trois niveaux de fiches sont disponibles :

CE1-CE2 : jouer ensemble, respecter les différences

CM1-CM2 : comprendre les discriminations, encourager la solidarité

6ème- 5ème : agir contre le racisme sur et hors terrain

Vous trouverez l'ensemble des informations et pack sur le site internet du Comité <https://basket2607.com/>

TOURNOI INTER COMITES



Ce jeudi 30 octobre 2025 a eu lieu le traditionnel Tournoi Inter-comités organisé à Voiron.

Une journée de matchs entre les équipes de l'Isère, de Savoie, de Haute Savoie, de l'Ain et de la Drôme Ardèche.

L'équipe Drôme Ardèche garçons s'est imposée avec 4 belles victoires.

Bravo à Axel, Lowen, Lazar, Morgan, Eloïs, Raphaël, Nils, Raphaël, Emile, Giulian, Ethan, James

Bravo également au trio de choc, Hakim, Jihane et Fabrice qui ont porté haut les couleurs de notre département.

Les filles remportent deux victoires.

Merci à Iris, les 2 Romy, Liséa, Mia, Lyana, Lydie, Aissata, Eléa, Tess,

Merci au staff féminin, Armony et Cécile

Nos remerciements à la Ligue Aura et l'ensemble de ses bénévoles pour l'organisation de cette journée ainsi que toutes les équipes participantes.



TRÉSORERIE

APPEL 1^{ER} ACOMPTE – SAISON 2025-2026

La DATE LIMITE DE PAIEMENT était pour le 31 OCTOBRE 2025 au plus tard

La date limite de paiement étant dépassée, le club ci-dessous se voit imputé une pénalité financière de 10% (cf. Dispositions financières 2025-2026)

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur le compte courant du comité.

CLUBS	Montant	Pénalité financière 10%	Montant à régler
Montélimar	2 350 €	235 €	2 585 €

APPEL 1^{ER} ACOMPTE CAISSE DES OFFICIELS SAISON 2025-2026

La DATE LIMITE DE PAIEMENT était pour le 31 OCTOBRE 2025 au plus tard

La date limite de paiement étant dépassée, les clubs ci-dessous se voit imputé une pénalité financière de 10% (cf. Dispositions financières 2025-2026)

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur la caisse des officiels.

CLUBS	Montant	Pénalité financière 10%	Montant à régler
Montélimar	200 €	20 €	220 €
Portes les Valence	450 €	45 €	495 €

APPEL 2^{ème} ACOMPTE – SAISON 2025-2026

Ci-après l'appel du 2^{ème} acompte pour la saison 2025-2026

Merci d'adresser au comité vos règlements, de préférence par virement au plus tard pour le vendredi 30 novembre 2025.

S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font à plus de 5 semaines avant l'échéance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10% sera appliquée sur la facture financière du club dès le 1^{er} décembre 2025.

Attention

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur le compte courant du comité.

ANDANCE ANDANCETTE	1 400,00 €
ANNEYRON	1 500,00 €
AUBENAS	2 900,00 €
BASKET NORD ARDECHE	1 850,00 €
BEAUMONT	2 000,00 €
BOURG DE PEAGE	2 000,00 €
CHANTEMERLE LES BLES	500,00 €
CHATEAUNEUF SUR ISERE	3 000,00 €
CHAVANAY	180,00 €
CHOMERAC	1 600,00 €
CREST SAILLANS	2 200,00 €
CRUSSOL BASKET 07	3 600,00 €
DEUME	900,00 €
ECLASSAN	2 400,00 €
EPINOUBE	1 000,00 €
GENISSIEUX ROMANS	2 500,00 €
HAUTERIVES	950,00 €
LAVEYRON	250,00 €
LA VOULTE	2 000,00 €
LE CHEYLARD	1 200,00 €
LE TEIL	1 950,00 €
MANTAILLE	1 800,00 €
MERCUROL	2 700,00 €
MONTELIER	2 000,00 €
MONTELIMAR	2 100,00 €
NYONS	1 050,00 €
PIEGROS LA CLASTRE	1 100,00 €
PIERRELATTE	2 100,00 €
PORTES LES VALENCE	2 600,00 €
PRIVAS	1 000,00 €
RHODIA	555,00 €
ST JEAN DE MUZOLS	3 000,00 €
ST MARCEL LES ANNONAY	1 100,00 €
ST PAUL TROIS CHATEAUX	1 600,00 €

ST PIERRE DE BŒUF	950,00 €
ST SORLIN/JARCIEU	2 200,00 €
ST VALLIER	4 250,00 €
SAULCE	1 000,00 €
SAVASSE	750,00 €
SERRIERES	650,00 €
TAIN TOURNON	3 100,00 €
VALENCE BOURG	3 200,00 €
VANAU	800,00 €
VERNOSC DAVEZIEUX	2 600,00 €
VERNOUX EN VIVARAIS	780,00 €

APPEL 2^{EME} ACOMPTE CAISSE DES OFFICIELS SAISON 2025-2026

Ci-après l'appel du 2^{eme} acompte pour la saison 2025-2026 de la caisse des officiels.
Merci d'adresser au comité vos règlements, de préférence par virement au plus tard pour le vendredi 30 novembre 2025.

S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font à plus de 5 semaines avant l'échéance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10% sera appliquée sur la facture financière du club dès le 1^{er} décembre 2025.

Attention

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur la caisse des officiels.

ANDANCE ANDANCETTE	640,00 €
ANNEYRON	300,00 €
AUBENAS	140,00 €
BASKET NORD ARDECHE	800,00 €
BEAUMONT	500,00 €
BOURG DE PEAGE	500,00 €
CHANTEMERLE LES BLES	0,00 €
CHATEAUNEUF SUR ISERE	1 300,00 €
CHAVANAY	450,00 €
CHOMERAC	850,00 €
CREST SAILLANS	1 000,00 €
CRUSSOL BASKET 07	1 000,00 €
DEUME	0,00 €
ECLASSAN	850,00 €
EPINOUBE	600,00 €
GENISSIEUX ROMANS	1 000,00 €
HAUTERIVES	300,00 €
LAVEYRON	80,00 €
LA VOULTE	350,00 €

LE CHEYLARD	280,00 €
LE TEIL	600,00 €
MANTAILLE	350,00 €
MERCUROL	1 000,00 €
MONTELIER	1 000,00 €
MONTELMAR	470,00 €
PIEGROS LA CLASTRE	30,00 €
PIERRELATTE	500,00 €
PORTES LES VALENCE	500,00 €
PRIVAS	300,00 €
RHODIA	1 000,00 €
ST JEAN DE MUZOLS	1 100,00 €
ST MARCEL LES ANNONAY	30,00 €
ST PAUL TROIS CHATEAUX	40,00 €
ST PIERRE DE BŒUF	360,00 €
ST SORLIN/JARCIEU	900,00 €
ST VALLIER	1 000,00 €
SAULCE	800,00 €
SAVASSE	
SERRIERES	150,00 €
TAIN TOURNON	780,00 €
VALENCE BOURG	1 000,00 €
VANAU	200,00 €
VERNOSC DAVEZIEUX	700,00 €
VERNOUX EN VIVARAIS	115,20 €

COMPÉTITIONS

APPELS À CANDIDATURES

La commission des compétitions est à la recherche de salles pour :

- 20-21 décembre 2025 : Barrages Jeunes Division 1 - Division 2 (6 salles minimum)
- 4 avril 2026 : Demi-finales Coupes (1 salle)
- 23-24 mai 2026 : Finales Division 1-2 Jeunes, Finales PRF - PRM - DF2 - DM2 (2 salles)

Suite au comité directeur du lundi 3 novembre 2025, nous n'avons pu faire de choix sur les manifestations citées ci-dessus en raison de défaut de dossier ou manque de candidat (plus de détail à venir dans le compte rendu du comité directeur).

Les clubs intéressés sont priés de se faire connaître auprès de la commission des compétitions et du secrétariat pour le 15 novembre 2025, dernier délai.

Les cahiers des charges sont disponibles sur le site du comité.

Les candidatures doivent être envoyées avec un dossier complet.

La commission des compétitions remercie par avance les clubs candidats.

BH 16 - RECTIFICATIF MODIFICATIONS 5 majeurs - Effet le 27/10/2025

SAINT VALLIER - RF3		
AUGE-COURTOIS Sydney	remplace	PETIT Alice

TIRAGE HUITIÈMES DE FINALE COUPES DRÔME-ARDÈCHE (29-30 novembre)

COUPE DROME ARDECHE MAURICE HERBUEL MASCULINE

samedi 18h00	CRUSSOL 2 (DM2)		LE TEIL 1 (DM2)
samedi 20h00	BOURG DE PEAGE 3 (DM3)	+14	MONTELIER 1 (PRM)
samedi 20h00	VANAU 1 (DM2)	+7	ST JEAN DE MUZOLS 1 (PRM)
samedi 18h00	CREST SAILLANS 2 (DM4)	+14	MERCUROL 2 (DM2)
samedi 20h00	MERCUROL 1 (PRM)		ECLASSAN 1 (PRM)
samedi 20h00	RHODIA 1 (PRM)		VALENCE BOURG 2 (PRM)
samedi 20h00	SAINT JEAN DE MUZOLS 3 (DM5)	+7	MONTELIER 2 (DM4)
dimanche 13h15	CHATEAUNEUF SUR ISERE 3 (DM5)	+28	GENISSIEUX ROMANS 1 (PRM)

COUPE DROME ARDECHE LOUIS CELLIER FEMININE

dimanche 15h30	CHATEAUNEUF SUR ISERE 2 (DF2)	+7	EPINOUBE 2 (PRF)
samedi 20h00	ANDANCE 2 (DF2)	+7	SAINT SORLIN JARCIEU 1 (PRF)
Vendredi 20h45	CREST SAILLANS (PRF)		LE TEIL (PRF)
samedi 20h00	GENISSIEUX ROMANS (DF2)	+7	MERCUROL 1 (PRF)
dimanche 15h00	BC NORD ARDECHE (DF2)		TAIN TOURNON (DF2)
dimanche 15h00	ANNEYRON 1 (PRF)		HAUTERIVES (PRF)
dimanche 14h00	ECLASSAN 1 (PRF)		CHOMERAC 1 (PRF)
samedi 17h00	ST MARCEL LES ANNONAY (DF3)	+14	MONTELIER (PRF)

COUPE DROME ARDECHE LAURA MONTEIL U18 FEMININE

dimanche 15h00	CHOMERAC 1 (D1)		ST SORLIN JARCIEU (D1)
samedi 18h00	IE- VANAU (D2)	+5	ANNEYRON (D1)
	BOURG DE PEAGE (D2)		EXEMPT
dimanche 13h00	CHOMERAC 2 (D2)	+5	ECLASSAN (D1)
samedi 16h00	CREST SAILLANS (D2)	+5	CHAVANAY 1 (D1)
samedi 13h00	LE TEIL (D2)	+5	GENISSIEUX ROMANS 1 (D1)
samedi 15h00	ENTENTE FLUVIA BASKET (D2)		HAUTERIVES (D2)
dimanche 15h00	LE CHEYLARD (D2)		MONTELIER (D2)

COUPE DROME ARDECHE FRANCOIS DUFOUR U18 MASCULINE

dimanche 11h00	LE TEIL 2 (D2)	+5	AUBENAS 1(D1)
samedi 17h30	CHATEAUNEUF SUR ISERE (D2)	+5	CREST 1 (D1)
samedi 13h00	TAIN TOURNON 2 (D1)		CRUSSOL 1 (D1)
samedi 18h00	RHODIA 2 (D2)	+5	GENISSIEUX ROMANS 1 (D1)
dimanche 13h00	LE TEIL 1 (D2)	+5	VALENCE BOURG (D1)
samedi 17h00	VERNOSC DAVEZIEUX 1 (D2)	+5	RHODIA 1 (D1)
samedi 17h00	PORTES LES VALENCE (D2)		BOURG DE PEAGE (D2)
dimanche 13h00	IE- BC NORD ARDECHE (D1)		ST SORLIN JARCIEU (D1)

COUPE DROME ARDECHE ARLETTE BROS U15 FEMININE

	EXEMPT		CREST SAILLANS 1 (D1)
samedi 16h00	CRUSSOL (D1)		IE- BC NORD ARDECHE 1 (D1)
	RHODIA (D2)		EXEMPT
samedi 18h00	GENISSIEUX ROMANS (D1)		EPINOUBE (D1)
	BOURG DE PEAGE (D2)		EXEMPT
samedi 17h00	CHAVANAY (D2)	+5	ANDANCE 1 (D1)
samedi 13h00	VERNOSC DAVEZIEUX (D1)		IE-MONTELMAR 1 (D1)
samedi 11h00	LE TEIL (D2)	+5	CHATEAUNEUF SUR ISERE 1 (D1)

COUPE DROME ARDECHE PIERRE LELEU U15 MASCULINE

dimanche 11h00	IE- BC NORD ARDECHE (D2)	+5	CREST (D1)
dimanche 13h00	LE CHEYLARD (D2)		LE TEIL (D2)
dimanche 11h00	TAIN TOURNON 2 (D2)	+5	VALENCE BOURG 1 (D1)
samedi 18h00	BOURG DE PEAGE 2 (D2)	+5	CRUSSOL 1 (D1)
samedi 15h00	PORTES LES VALENCE (D1)		BOURG DE PEAGE 1 (D1)
samedi 16h00	ANDANCE (D2)	+5	ST SORLIN JARCIEU (D1)
samedi 17h00	IE- MONTELMAR 3 (D2)	+5	BEAUMONT 1 (D1)
dimanche 13h00	VERNOUX (D2)	+5	VERNOSC DAVEZIEUX 1 (D1)

COUPE DROME ARDECHE LAURE SAVASTA U13 FEMININE

samedi 13h30	CHATEAUNEUF SUR ISERE 2 (D2)	+5	CHOMERAC 1 (D1)
samedi 15h00	SAVASSE (D2)	+5	RHODIA 1 (D1)
Samedi 15h00	ST SORLIN JARCIEU (D2)	+10	ST JEAN DE MUZOLS (D1)
	LE TEIL (D2)		EXEMPT
	CHATEAUNEUF SUR ISERE 1 (D1)		EXEMPT
samedi 18h00	ANDANCE (D1)		VALENCE BOURG 1 (D1)
samedi 16h00	RHODIA 2 (D2)		BOURG DE PEAGE (D2)
samedi 16h00	GENISSIEUX ROMANS (D1)		VERNOSC DAVEZIEUX (D1)

COUPE DROME ARDECHE ERIC MICOUD U13 MASCULINE

dimanche 11h00	LE CHEYLARD (D2)	+5	VERNOSC DAVEZIEUX (D1)
dimanche 10h30	ST PAUL 3 CHATEAUX (D2)	+5	MONTELIER (D1)
dimanche 13h00	ANNEYRON (D2)		BOURG DE PEAGE 2 (D2)
samedi 18h00	ST JEAN DE MUZOLS 2 (D2)	+5	CHATEAUNEUF SUR ISERE 1 (D1)
samedi 13h00	PORTES LES VALENCE (D1)		VALENCE BOURG 1 (D1)
samedi 14h00	VERNOUX (D2)	+5	BOURG DE PEAGE 1 (D1)
samedi 17h45	MERCUROL 2 (D2)		ST SORLIN JARCIEU 2 (D2)
samedi 15h30	CHATEAUNEUF SUR ISERE 2 (D2)		RHODIA (D2)

FORFAIT GÉNÉRAL

CLUB	Catégorie		Amende
SAINT JEAN DE MUZOLS 2	DM5 Poule A	Forfait général après parution des calendriers	250,00 €

Les clubs concernés sont priés d'en prendre note.

AMENDES

CLUB	N° match	Catégorie	Date	Motif	Amende
MERCUROL 2	1229	DM2 Poule A	02/11/25	Licence d'un joueur non présentée	70,00 €
ST MARCEL 2	1728	DM3 Poule A	01/11/25	Feuille mal remplie (erreur n° licence entraîneur adjoint)	2 ^{ème} erreur

FAUTES TECHNIQUES

Rencontres								Club	Amendes
Division	Poule	N°	Type						
			1	2	3	4	5		
PRM	A	1025	T-01/11					CREST SAILLANS	50 euros
PRM	A	1025	C-01/11					CREST SAILLANS	50 euros
PRM	A	1026	T-01/11					PORTES LES VALENCE	50 euros
PRM	A	1026	T-01/11					RHODIA	50 euros
PRM	A	1028	B-01/11					ECLASSAN	50 euros
PRM	A	1029	C-01/11					GENISSIEUX ROMANS	50 euros
DM2	A	1225	T-01/11					CRUSSOL	50 euros
DM5	A	1826	T-02/11					PIERRELATTE	50 euros

TECHNIQUE

JAPS 2025 – Inscription rattrapage

Le rattrapage de la JAPS aura lieu le dimanche 30 novembre comme annoncé sur le calendrier général.

Rendez-vous au **Gymnase de la Pimpie** - Rue Robert Schuman 26120 MONTELIER de 10h à 16h

OBLIGATOIRE pour tous les coaches dont l'équipe jeune évoluera en championnat d'élite départemental D1, accession région

OBLIGATOIRE pour tous les coaches dont l'équipe jeune évoluera en championnat région (1 crédit de formation)

FORTEMENT CONSEILLÉ pour tous les coaches dont l'équipe jeune évoluera en championnat départemental D2 en premier phase et pouvant montée en D1 en deuxième phase

Facultative pour les coaches dont l'équipe jeune évoluera en championnat départemental D3

Merci d'inscrire votre ou vos coaches respectifs auprès de la commission technique via le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScRoUA_U2qeOzySqL1I9Hk3JYXoeLMk149O3gt9RewVyww6g/viewform

Le repas sera tiré du sac.

Attention : La date limite d'inscription est le samedi 22 novembre 2025

MATCH AMICAL

Un match amical aura lieu le mercredi 12 novembre 2025 à 16 heures 30 au gymnase Georges Mirabel – 3 Place Emile Loubet à Saulce sur Rhône.

Liste des joueurs :

ANDRIEUX Nils - BAKALI James - BIJELOVIC Lazar - BOURRET Raphael - CHAMBEU BONNET Giulian
HOEKSTRA Emile - MIRGUET Ethan - MONNIER Raphaël - PELLEGRINI Elois - PUYO Axel
ROMEYER Lowen - SARRAZIN Tom

Nous demandons aux clubs de s'assurer que les parents confirment bien la présence de leur enfant par retour de mail à la commission Technique.

ENTRAINEMENT SELECTION FILLES

Les prochains entraînements du Comité se dérouleront le :

Mercredi 12 novembre 2025

Mercredi 19 novembre 2025

au gymnase du Lycée agricole de Montéléger - 400 route des Chirouzes à MONTELEGER de 14 heures à 16 heures .

Liste des filles :

ALLIX Margaux - ANDRIEUX Lorelei - BAFFERT Romy - BARAN Lyana - BILLON AYI Iris
BONNETON Tess - DUFOUR Mia - DURAN Elea - MOURIER Lisea - RAOUX Nina - RIGNOL Lydie
SOUWARE Aissata - TEVENAT Romy

MINIBASKET

APPELS À CANDIDATURES

La commission MiniBasket recherche 2 sites pour accueillir les Fêtes du MiniBasket 2026 :

- U7, le vendredi 08 mai 2026
- U9/U11, le samedi 30 mai 2026

Vous trouverez sur le site internet les cahiers des charges des 2 manifestations sur le lien suivant :

<https://basket2607.com/centre-de-ressources/faq-categorie/17/minibasket>

Vous avez **jusqu'au samedi 15 novembre 2025** pour vous porter candidat auprès de la commission MiniBasket par retour.

Un dossier est attendu répondant aux différents points du cahier des charges.

Nous restons disponibles pour échanger sur le sujet si besoin.

FORUM DEPARTEMENTAL MINIBASKET

Ce samedi 01 novembre 2025, la commission MiniBasket a organisé à Châteauneuf-sur-Isère son Forum Départemental du MiniBasket.

Après une présentation de la saison MiniBasket, les 110 entraîneurs présents ont assisté à deux interventions terrains :

- "Des jeux et des exercices MiniBasket" par Alex CASIMIRI, entraîneur de l'équipe NM1 du Saint Vallier Basket Drôme
- "Intégrer l'arbitrage en MiniBasket" par Abdel BELKHADRIA, CTO du comité

Un grand merci au club de Bcc Châteauneuf Sur Isère pour son très bel accueil et ses U9/U11 présents, aux deux intervenants Alex et Abdel, ainsi qu'aux membres de la commission MiniBasket du comité.

Vive le MiniBasket en Drôme-Ardèche !!!



FORUM DEPARTEMENTAL MINIBASKET – Facturation

CLUB	ÉQUIPE	ENTRAÎNEUR	COÛT
ANDANCE ANDANCETTE	U11 FILLES	EMMA BARTHELEMY MORAS	150,00 €
	U11 GARÇONS	JEREMY DAVID	
	U9	ELOISE BAZIN	
ANNEYRON	U11 FILLES	LAURA PABION	250,00 €
	U11 GARÇONS	MELANIE LEAL	
	U9	LUDOVIC ARGOUD	
	U9	LEANNE ARGOUD	
	U9	KLEA BONNETON	
AUBENAS	U11 FILLES	JOAKIM RILOS	200,00 €
	U11 GARÇONS 1	REMI CHAROY	
	U11 GARÇONS 2	BENJAMIN VIALLE	
	U9	JULIEN ROUGER	
BC NORD ARDECHE	U9	NICOLAS CURTIL	50,00 €
BEAUMONT	U11 GARÇONS 1	XAVIER PELIGRY	150,00 €
	U11 GARÇONS 2	DAVID ANDREANI	
	U9	ALEXANDRE CARRA	
BOURG DE PEAGE	U11 FILLES	VALENTIN NIBEL	150,00 €
	U11 GARÇONS 1	JONATHAN COUDOUR	
	U9	NOE CHARLES AMPA	
CHATEAUNEUF SUR ISERE	U11 FILLES	MARIE PIERRE COMBET	150,00 €
	U11 GARÇONS	CAROLYN SIGMUNDSSON	
	U9	GOMEZ Emy-Lou	
CHAVANAY	U11 FILLES 1	FLORIAN CLEMENCON	200,00 €
	U11 FILLES 1/2	NICOLAS GAUTIER	
	U11 FILLES 2	DAVID-ALEXANDRE KARABALIAN	
	U9	TIPHAIN LAURENT	
CHOMERAC	U11 FILLES 1	AURELIEN CHATAIN	150,00 €
	U11 FILLES 2	EMMA PONTON	
	U9	CELINE BACONNIER	

CREST SAILLANS	U11 FILLES	GUILLAUME SERME	200,00 €
	U11 GARÇONS	MARINE BOURSIN	
	U9	ANNE FLORENCE CAPELLO	
	U9	MAELYS BARNAY	
CRUSSOL	U11 FILLES 1	GUILLAUME PAGES	200,00 €
	U11 FILLES 2	NICOLAS PUGLIESE	
	U11 GARÇONS 1	CATHERINE JIMBACHIAN	
	U11 GARÇONS 2	CINDY MORENO	
DEUME	U11 GARÇONS	MARLENE FRANC	100,00 €
	U9	RESUL KOKEN	
ECLASSAN	U11 FILLES	ANDREA WUILLERMET	150,00 €
	U11 GARÇONS 2	MÉLINA DESFONDS	
	U9	FREDERIQUE JOSSERAND	
EPINOUZE	U9	CHANTAL SIBUT	50,00 €
GENISSIEUX ROMANS	U11 FILLES	AURELIEN ORRU	100,00 €
	U11 GARÇONS 1	NICOLAS CHARPENTIER	
HAUTERIVES	U11 GARÇONS	FLORIAN SAYN	100,00 €
	U9	ELODIE CROS	
LA VOULTE	U11 GARÇONS	EMELINE VOISIN	100,00 €
	U9	LILIAN PICHON	
LE CHEYLARD	U11 FILLES	YANNICK BESSON	100,00 €
	U9	CATHERINE BELLE	
LE TEIL	U11 GARÇONS	AUDREY PIGNARD	100,00 €
	U9	SEBASTIEN PIGNARD	
CLUB	ÉQUIPE	ENTRAÎNEUR	COÛT
MANTAILLE	U11 GARÇONS 1	VIRGINIE NICAISE	150,00 €
	U11 GARÇONS 2	STEPHANE SARRAZIN	
	U9	JOHAN BONNAVE	
MERCUROL	U11 GARÇONS 1	KEVIN MAITRE	150,00 €
	U11 GARÇONS 2	REMI COISSARD	
	U9	JULIEN MARIUSSE	
MONTELIER	U11 FILLES	LISE BOUCHERAND	100,00 €
	U9	EMILIE DA COSTA	

MONTELMAR	U11 GARÇONS 1	RAJKO BIJELOVIC	50,00 €
PIEGROS LA CLASTRE	U11 GARÇONS	SIMON GUILLOT	50,00 €
PIERRELATTE	U11 GARÇONS 1	OLIVIER SEIGLE	200,00 €
	U11 GARÇONS 2	YOUVAL AOUIZERATE	
	U9	JULIA DECANTER	
	U9	MARWAN BEN CHEIKH REJEB	
PORTES LES VALENCE	U11 FILLES	NOEMIE CLEMENCON	150,00 €
	U11 GARÇONS	DYLLAN ODIN	
	U9	FREDERIC ROLLOS	
PRIVAS	U9	LOUISE DUBUS	50,00 €
RHODIA	U11 FILLES	FABIEN ROMAN	150,00 €
	U11 GARÇONS 1	ERWANN SACHAYD	
	U9	AYAZ AKCAY	
SABLONS SERRIERES	U11 FILLES	BERENGERE LABROSSE	150,00 €
	U11 GARÇONS	PIERRE BENOIT LOTHEAL	
	U9	COLINE RAVINET	
SAINT JEAN DE MUZOLS	U11 FILLES	FABIEN FOSSE	150,00 €
	U11 GARÇONS	JIMMY VANHOVE	
	U9	LUCAS MOUNIER	
SAINT MARCEL-LES-ANNONAY	U9	ROMANE GARNIER	50,00 €
SAINT PAUL 3 CHATEAUX	U11 GARÇONS 1	LUC POULARD	150,00 €
	U11 GARÇONS 2	DELPHINE FAURE	
	U9	MATHIS BLANC	
SAINT SORLIN JARCIEU	U11 FILLES	EMMA COREARD	200,00 €
	U11 GARÇONS 1	JEAN MARC AGESILAS	
	U11 GARÇONS 2	LENNY BILAUDE	
	U9	NATHAN AGESILAS PAIN	
SAINT VALLIER	U11 FILLES 1	MATTHIEU PROT	200,00 €
	U11 FILLES 2	TOLGA GENCLER	
	U11 GARÇONS 1	ERIC GOFFART	
	U11 GARÇONS 2	ADAMA N'DIAYE	
SAULCE	U11 FILLES 1	MATTHIEU FAURE	50,00 €
SAVASSE	U11 FILLES	LAURENT DAUX	150,00 €

	U11 GARÇONS	AUORE SABATIER	
	U9	TEDDY COLAS	
TAIN TOURNON	U11 FILLES	ROMAIN BOURETZ	150,00 €
	U11 GARÇONS	MOHAMMED REBBOUH	
	U9	JULIEN PELLEGRINI	
VALENCE BOURG	U11 GARÇONS 1	ILONA GOUDARD-BELLISSENS	150,00 €
	U11 GARÇONS 2	MOHAMED ECH-CHKOUBI	
	U9	JULES CHABUT	
VERNOSC DAVEZIEUX	U11 FILLES 1	MATTEO MALSERT	200,00 €
	U11 FILLES 2	JULIAN DUPUIS	
	U11 GARÇONS	LUDWIG ASTIC	
	U9	JORIS CAGNA	
VERNOUX	U11 GARÇONS 1	FLORIE KELLER	150,00 €
	U11 GARÇONS 2	GAEL BAJAS	
	U9	XAVIER DROGUET	

FORUM DEPARTEMENTAL MINIBASKET – Absences - Amendes

CLUB	ÉQUIPE	ENTRAÎNEUR	COÛT
AUBENAS	U11 GARÇONS 3	EVAN BONNIOT – ABSENT	100,00 €
BC NORD ARDECHE	U11 FILLES	ABSENT	200,00 €
	U11 GARÇONS	ABSENT	
BOURG DE PEAGE	U11 GARÇONS 2	MATTEO PELLON – ABSENT	100,00 €
CHANTEMERLE	U11 FILLES	ABSENT	100,00 €
EPINOUZE	U11 FILLES	ABSENT	100,00 €
GENISSIEUX ROMANS	U11 GARÇONS 2	ABSENT	200,00 €
	U9	ABSENT	
MERCUROL	U11 FILLES 1	ABSENT	300,00 €
	U11 FILLES 2	ABSENT	
	U11 GARÇONS 3	ABSENT	
MONTELIER	U11 GARÇONS 1	ABSENT	200,00 €
	U11 GARÇONS 2	ABSENT	
MONTELIMAR	U11 FILLES 2	ABSENT	200,00 €
	U9	ABSENT	
PIEGROS LA CLASTRE	U11 FILLES	ABSENT	200,00 €
	U9	ABSENT	
RHODIA	U11 GARÇONS 2	FARES EL GARNI – ABSENT	100,00 €
SAINT JEAN DE MUZOLS	U9	ANAIS LEJEUNE – ABSENTE	100,00 €
SAINT MARCEL-LES-ANNONAY	U11 GARÇONS	ABSENT	100,00 €
SAINT PIERRE DE BOEUF	U11 GARÇONS 1	ABSENT	200,00 €
	U11 GARÇONS 2	ABSENT	

SAINTE VALLIER	U11 GARÇONS 3	ABSENT	100,00 €
SAULCE	U11 GARÇONS 2	ABSENT	100,00 €
VALENCE BOURG	U11 FILLES 1	ABSENT	200,00 €
	U11 FILLES 2	ABSENT	

AUCUN ENTRAÎNEUR INSCRIT

ENTRAÎNEUR INSCRIT MAIS ABSENT AU FORUM

OFFICIELS

Les lycéens d'Aubenas jouent les arbitres !

Dans le cadre d'une initiative de l'UNSS de l'Ardèche, Abdel BELKHADRIA, Cadre Technique Officiel du comité Drôme-Ardèche, s'est rendu à Aubenas le 5 novembre 2025, au lycée polyvalent Marcel Gimond, pour une journée d'initiation à l'arbitrage de basketball. Une quinzaine d'élèves, issus des lycées polyvalents Marcel Gimond, Astier, Jules Froment, ainsi que du lycée agricole Olivier de Serres, ont participé à cette session.

Après un accueil chaleureux, les élèves ont défini ensemble le cadre de vie de la journée : écoute, respect et bonne humeur. Ils ont ensuite découvert l'arbitrage à travers des exercices simples et des matchs organisés.

Au cours de cette session, les participants ont pu se familiariser avec les principales règles du jeu, notamment les violations telles que le marcher, le dribble et la règle des 3 secondes, ainsi qu'avec les différents types de fautes.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des élèves pour leur motivation et leur curiosité, ainsi que les professeurs pour leur accueil, et l'UNSS de l'Ardèche pour cette belle initiative.

Nous espérons que cette journée suscitera des vocations et donnera envie de rejoindre la grande famille des arbitres.





— ARHANCET Roger — ARBITRE



À propos — ARHANCET Roger - 64 ans

Figure emblématique du Basket à Tain Tournon. Arbitre depuis 45 ans, trésorier et membre élu du Comité 2607.

Il partage également son expérience en tant qu'observateur d'arbitres. Un parcours impressionnant qui a façonné sa vision unique du basket et de l'arbitrage, et qui continue d'inspirer toutes les générations de joueurs et d'arbitres.



Quel a été le moment le plus marquant de vos 45 années d'arbitrage ?

Et pourquoi reste t'il gravé dans votre mémoire ?

"L'obtention de mon titre d'arbitre fédéral en 91-92 à Grenoble. Major de ma promotion, aux côtés de David CHAMBON, aujourd'hui arbitre international.



Quel est le geste ou la décision la plus insolite qu'un joueur ou coach ait fait vivre sur le terrain ?

"Je me souviens d'un quart de finale retour NM2 à Aix-Maurienne où, par un oubli, je n'avais pas mes baskets dans ma valise. J'ai donc dû trouver une solution rapidement et j'ai demandé au coach d'Aix-Maurienne de me dépanner. Il a gentiment accepté de me prêter ses baskets pour que je puisse arbitrer le match. Pendant toute la rencontre, il est resté pieds nus, refusant catégoriquement de chauffer ses pataugas !

À propos — ARHANCET Roger - 64 ans



Comment avez-vous l'évolution du rôle de l'arbitre au fil des décennies ?

"Le rôle de l'arbitre a évolué de manière positive. La mise en place des commissions de discipline a permis d'apporter un véritable accompagnement, ainsi qu'une meilleure défense et compréhension de nos démarches. De plus, un nombre croissant de formations a été proposé, à la fois sur le terrain en présentiel et via des modules en e-learning. Ces dispositifs ont contribué à faire progresser l'ensemble des officiels.

Quel message final aimeriez vous transmettre à ceux qui souhaitent s'engager dans l'arbitrage

"Aujourd'hui, s'engager dans l'arbitrage est avant tout une véritable passion. Il faut une grande motivation pour durer dans cette activité, car elle exige un investissement personnel important afin de progresser et atteindre les plus hauts niveaux. On peut également souligner que le rôle d'arbitre est marqué par une forte dimension individuelle. Malheureusement, l'esprit d'amitié et de partage semble presque absent au sein de la nouvelle génération d'officiels.

REGLEMENTS

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX - Modification

Vous trouverez en annexe 02, les règlements généraux auxquels nous avons apporté une modification à l'article 5.4 des règlements sportifs.

En effet, suite à un échange avec la Fédération relatif aux surclassements, le logiciel FBI a été mis à jour et il permet dorénavant aux clubs de rentrer un surclassement avec la date de l'enregistrement.

Il n'y a donc plus lieu d'envoyer les surclassements au Comité.

QUALIFICATIONS

LICENCES DEQUALIFIEES

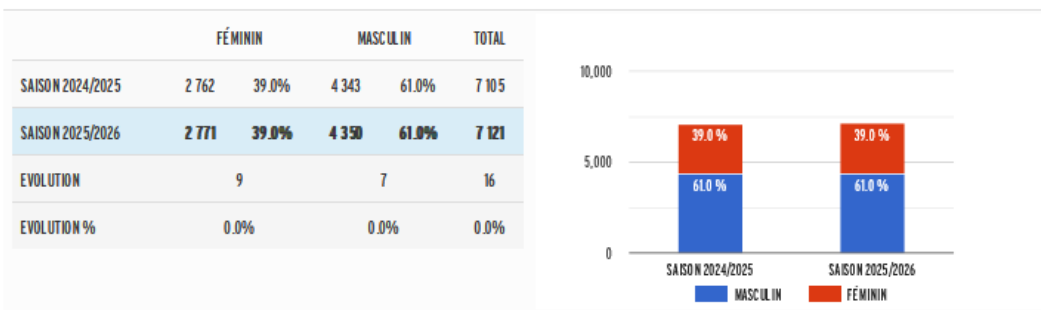
VALENCE BOURG Licence loisir - 315935 - VT870471 - MAILLET Alice - 21/09/1987
 Certificat médical non valide (réactivation de licence)
 Doit fournir un certificat médical de moins de 6 mois

LICENCES BLOQUÉES

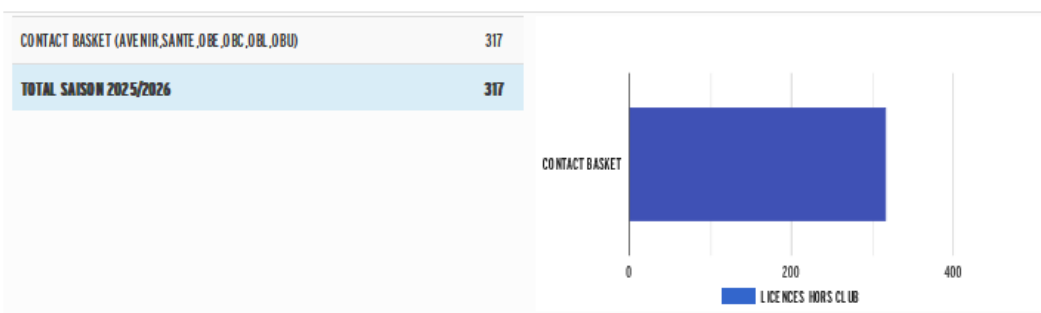
GENISSIEUX ROMANS Licence - 200000004930909 - BC133661 - BOUDAAOUA Assia - 19/01/2013
 Certainement une erreur de saison car « Uniquement adhérent au club »
 Doit fournir le questionnaire de santé mineur

ST PIERRE DE BŒUF Licence - 200000004941732 - JH832102 - Girardon Maxime - 17/06/1983
 Photo non conforme (copie de la photo de la pièce identité non valable)

LICENCES CLUBS (SOCLES) À LA DATE DU 06 NOVEMBRE



LICENCES HORS CLUBS À LA DATE DU 06 NOVEMBRE



TOTAL LICENCES À LA DATE DU 06 NOVEMBRE 2025

7 438

COURRIERS

FFBB

[2025-10-31-NOTE-LR-CD-CLUBS-0-SGL-Support-de-présentation-du-Rendez-vous-FFBB-Clubs-du-lundi-27-octobre-2025 - MATHIEU Vanessa](#)

LIGUE

[BULLETIN OFFICIEL 14](#)

COMITÉS

ISERE

Bulletin hebdomadaire n° 20

CLUB

UGAP Basket

Invitation Assemblée Générale



Honexia
Votre partenaire financier indépendant
04 28 38 00 72



**COMPTOIR
du CARRELAGE
St Marcel les Valence
04 75 58 84 15**



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

Mamounia
Restaurant Marocain
www.restaurant-mamounia-agadir.com
33 avenue Félix Faure - 26000 VALENCE
depuis 1996 04 75 56 94 21
Parkings à proximité

Et aussi
Repas de groupe - Repas d'affaire - Séminaire - Mariage - Réception
Cocktail - Plats à emporter - Traiteur

RESTAURANT BISTROT
"Chez Thierry" le **Jean**
Jaurès



VISION UNIK
Opticien Visagiste

PRESSE

Au buzzer, Derradji offre à Saint-Vallier sa première victoire à l'extérieur

Le SVBD a enfin réussi à décrocher sa première victoire de la saison à l'extérieur en Nationale 1. Après quatre défaites loin de ses bases, il s'est imposé sur le fil, ce mardi soir, sur le parquet de l'Étoile de Charleville-Mézières (83-85) qui a, de son côté, été tout près de rafler son premier succès à domicile.

Pris à la gorge d'entrée par des Ardennais bien décidés à se racheter de la gifle reçue vendredi à Lyon (101-61), les Drômois ont en effet eu un mal fou à entrer dans le match. Les Carolos en ont profité dans le sillage de Courtois et Mwamba pour immédiatement prendre leurs distances (11-4 après 2'30 puis 15-6 et 22-12, 10').

Si le deuxième quart est parti sur les mêmes bases (26-12, 11'), les Drômois n'ont toutefois pas coulé, et sous l'impulsion de Bosc et Raso, ils ont même un temps refait surface (32-28, 17').

Mais cela n'a pas duré : les locaux ont continué à faire la course en tête (40-30, 20') et à compter jusqu'à 14 points d'avance après un shoot longue distance de Kieger (60-46, 27').



Le capitaine Éric Bosc et Daryl Neree savourent leur première victoire à l'extérieur, face à Charleville-Mézières (85-83). Photo Le DL/Fabrice Hebrard

Casimiri : « Ça a été à l'arraché »

Sidié et Bosc ont alors sonné la révolte et le SVBD a fini par recoller (67-64, 35), Yao-Delon mettant même les siens devant pour la première fois à 4'11 du buzzer (69-70).

La fin de match a ensuite été haletante, les deux équipes se

rendant coup pour coup (73-72, 78-78 à l'entame de la dernière minute). Mwamba a bien failli offrir la prolongation aux Carolos (83-83), mais au buzzer, Derradji a signé la première victoire à l'extérieur des Drômois. « Ça a été à l'arraché, à la dernière seconde, mais ça fait vraiment plaisir, a apprécié le coach Alexandre Casimiri. On savait que cette équipe

de Charleville était difficile à manœuvrer à la maison. On n'a pas été dedans en première mi-temps, mais ça a été beaucoup mieux après. La dernière action m'a aussi beaucoup plus, personne n'a cherché à forcer alors qu'il restait trois secondes, il y a eu deux passes, du jeu sans ballon et on a trouvé l'ouverture au buzzer. »

● Aurélien Avigliano

N.1

Poule B

Besançon AC - Berck	68-91
Charleville-M. - St Vallier	83-85
Plastat - Metz	96-90
St Chamond/Andréz - Fos	80-84
Orchies - Loon Plage	86-68
Boulogne - Le Havre	74-75
Sapela - Oullins/Ste Foy	74-72

	Pl	J	G	N	P	a	s	e	Diff
1 Le Havre	20	10	10	0	0	859	725	130	
2 Plastat	18	10	8	0	2	770	707	71	
3 Fos	18	10	8	0	2	814	755	59	
4 Orchies	18	10	8	0	2	779	727	52	
5 Boulogne	16	10	6	0	4	754	718	36	
6 Berck	15	9	8	0	1	752	684	68	
7 St Vallier	15	10	5	0	5	818	817	1	
8 Oullins/Ste Foy	15	10	5	0	5	719	682	37	
9 Loon Plage	15	10	5	0	5	767	752	15	
10 Sapela	12	10	2	0	8	893	800	93	
11 St-Chamond/Andréz	12	9	3	0	6	642	709	67	
12 Besançon AC	11	10	1	0	9	705	764	59	
13 Metz	11	10	1	0	9	895	796	101	
14 Charleville-M.	11	10	1	0	9	718	853	135	

► Charleville-Mézières 83 - Saint-Vallier 85

À Charleville-Mézières (Guingette Arena).

Quarts-temps : 22-12 ; 18-18 ; 22-23 ; 21-32.

750 spectateurs.

Charleville : Michineau (2 pts), Courtois (14), N'Nah Ndong (2), Mwamba (21), Joaquim (16) ; Lu, Depaix (6), Kieger (6), Tonji (6), Da Silva (0).

Saint-Vallier : Archinarid (2 pts), Derradji (10), Sidibé (12), Bosc (14), Yao-Delon (15) ; Hoyaux (1), Thimon (15), Rosolonjatovo (13), Houblon (1), Neree (2).

Vanosc ● Une seule victoire pour Vanau Sport Basket le week-end dernier



Les seniors garçons 1 ont gagné 70 à 59 face à Saint-Marcel-lès-Annonay. Photo Vanau Sport Basket

Ce week-end des samedi 1^{er} et dimanche 2 novembre, Vanau Sport Basket a enregistré une seule victoire mais deux défaites. Les seniors garçons 1 l'ont emporté face aux voisins de Saint-Marcel-lès-Annonay, sur le score de 70 à 59. Les seniors garçons 2 ont perdu 31 à 85 contre Crest, équipe invaincue en championnat cette saison. Les seniors filles se sont inclinées face à Vernosc-lès-Annonay et Davézieux, l'équipe en tête du classement, sur le score de 32 à 52. Samedi 8 novembre, les U18 filles, en interéquipe avec Deume Basket, joueront à Mercurool et les U15 filles à Montélier.

Anneyron

Les basketteurs chutent

Ce premier week-end de novembre, toutes les équipes seniors du Basket club Anneyron (BCA) jouaient à domicile.

L'équipe seniors garçons s'est inclinée face au Rhodia club basket, 62 à 72. Malgré cette défaite, de belles avancées dans le jeu ont été observées, révélant un effectif en pleine construction et promettant ainsi de futures victoires.

L'équipe seniors féminines, engagée en Pré-régional, a battu Le Teil basket club sur le score de 64 à 41. L'équipe 2 (DF3) a également remporté sa rencontre contre Saint-Pierre-de-Bœuf riveraine sport, s'imposant sur le score de 64 à 43. Ce succès marque la première victoire pour cette équipe, une preuve que le travail acharné porte enfin ses fruits.

Le président du BCA, Hervé Garcia, souligne: « Nous sommes particulièrement fiers de nos trois filles U13, qui vont continuer à évoluer en Région pour le reste de la saison. Elles étaient également présentes



Un lancer franc réussi pour le BC Anneyron. Photo le DL/M.B.

au TIC (Tournoi inter-comité) avec la sélection du Comité Drôme-Ardèche, ce qui est un immense honneur pour le club et un signe que notre formation est en bonne voie ».

● Les rencontres à venir

Samedi 8 novembre, les U18M affronteront Vernosc Davézieux à 13 h à domicile, suivi d'un match pour les U15M contre Basket club Nord Ardèche (BCNA) à 18 h. À l'ex-

térieur, les seniors féminines 2 joueront à Vanau le 7 novembre à 21 h, les U13 filles disputeront leur premier match en Région à Artas samedi à 18 h. Les U18 filles joueront à Crusol à 19 h et les U15 filles se déplaceront à Vernoux, dimanche 9 novembre à 13 h. Les seniors féminines 1 joueront à Épinouze à 12 h 45 et les seniors masculins à BCNA à 13 h 15.

● M.B.

Aubenas

Basket: l'Usab se relance contre Rodez

Confrontés samedi soir 1^{er} novembre à une équipe de Rodez déterminée à marquer des points, les basketteurs d'Aubenas ont su réagir après leur contre-performance du week-end dernier à Sorgues. Ils ont gagné par 81 à 69.

« L'essentiel était de s'imposer et de retrouver notre dynamique victorieuse. Mission accomplie », confie le capitaine François Cazier après la victoire de l'Usab samedi contre Rodez.

Le match avait pourtant mal commencé, avec un jeu un peu poussif et des tirs qui ne trouvaient pas leur chemin. Malgré cela, les jaunes parviennent à remporter le premier quart-temps 20 à 18. Jusqu'à la mi-temps, les Aveyronnais restent menaçants sans vraiment mettre les Albenassiens en difficulté, notamment grâce à Killian Sylvestre (22 points) qui enchaîne les paniers décisifs. La pause est sifflée sur un score de 38 à 32.

En revenant des vestiaires, l'Usab affiche un jeu plus fluide et plus percutant. Les joueurs prennent peu à peu de l'avance, creusant même l'écart jusqu'à 20 points avant d'aborder le dernier quart-temps à 65-48. Rodez ne baisse pas les bras et remporte la dernière période 16



Samedi, contre Rodez, Zakariya Ait Ahmadouali a montré que défensivement l'Usab pouvait compter sur lui. /Photo Aline Lieu

à 21, mais la victoire de l'Usab (81-69) aurait pu être bien plus large sans quelques ratés sous le panier. D'un autre côté, même si la défense de l'Usab doit encore s'améliorer, Zakariya Ait Ahmadouali a vraiment montré tout son talent dans ce domaine samedi.

● Six victoires en sept matches

« On savait que ce ne serait pas facile », reconnaît Denis Murillon, l'entraîneur adjoint. « Rodez est une équipe compliquée à affronter, ils terminent

souvent leurs matches avec des scores honorables. Il faut qu'on continue à travailler notre secteur défensif. Avec six victoires en sept matches, on est sur la bonne voie. » Pour la coach Alexie Ros, cette rencontre a parfaitement répondu à ses attentes: « C'était exactement le match qu'on avait imaginé. Les joueurs ont réagi comme je l'espérais après notre défaite à Sorgues. Ce soir, j'ai pu faire tourner l'équipe et impliquer un maximum de joueurs dans le jeu. Notre progression continue, c'est très encourageant. »

Mercuriol-Veaunes | Chanos-Curson

Basket-ball: la prudence s'impose pour l'équipe fanion masculine

Samedi 1^{er} novembre et dimanche 2 novembre, le Basket club Mercuriol Chanos-Curson (BCMCC) que préside Christophe Coissard, a au programme trois rencontres en déplacement.

Samedi 1^{er} novembre, à 20 heures, l'équipe fanion masculine prérégion de Marylaine Belliard, leader invaincue, (8 points, quatre victoires), rend visite à Mantaille III (10^e, 5 points, une victoire, trois défaites). Si le BCMCC bénéficie logiquement de la faveur des pronostics, la prudence s'impose à Kéryn Maisonneuve et ses partenaires, car les locaux sont animés par un remarquable esprit et sont toujours difficiles à manœuvrer dans leur salle.

Dimanche 2 novembre, à 13 heures, les seniors masculins



L'équipe fanion féminine prérégion de Bob Carton se déplace dimanche à 15 h 30 à Pierrelatte.

ins II de Bob Carton, en D2, leaders avec 8 points (quatre victoires), jouent sur le parquet de Pierrelatte (9^e, 5 points, une victoire, trois défaites). À 15 h 30, l'équipe fanion féminine prérégion, 12^e et lanterne rouge avec 4 points (quatre défaites) se déplace à Pierrelatte (9^e, 5 points).

Dimanche 16 novembre à

15 heures, à l'espace Eden de Mercuriol-Veaunes, le BCMCC accueille, les 15 musiciens, chanteuses et chanteurs de la compagnie Patrice Péricard qui présenteront "Les grands de la chanson française".

Billetterie sur place, ou réservation (20 euros) auprès du BCMCC au 0687511027.

Les basketteurs du BCMCC au Cœur du corso de la fête du vin blanc

Le Basket Club Mercuriol Chanos-Curson (BCMCC), que préside Christophe Coissard, construit un char sur le thème de Peter Pan qui défilera dimanche 9 novembre à partir de 14 heures dans les rues de Mercuriol-Veunes, dans le cadre du corso de la fête du vin blanc organisée par la présidente Cindy Bel et sa dévouée équipe de Mercuriol-Veunes Animations comité des fêtes. C'est le thème de Disney qui a été choisi pour le défilé.

À Mercuriol-Veunes, c'est tout un peuple qui se mobilise pour la fête du vin blanc : les aînés du club Ensemble et solidaire Unrpa (Union nationale des retraités et personnes âgées) de La Grappe Dorée Mercuriol-Veunes qui fabriqueront les bugnes pour accompagner le vin blanc doux de Mercuriol offert par la municipalité, l'amicale le boule lyonnaise Mercuriol-Veunes de la présidente Francette Tracol qui tiendra une buvette, le Télégraphe de



Que de la bonne humeur sur le char en construction du BCMCC. Photo Le DL/Yves Giral

Veunes qui défilera avec un char tout comme les Amis de la Tour, les parents d'élèves de l'école du village, les élus du conseil municipal, le Relais de la Tour, Mercuriol Veunes Animations et bien entendu l'in-

contournable char de Bacchus. Le foyer rural a fait le choix d'une animation pour le corso. Trois groupes de musique de la Drôme participeront au corso : la batterie-fanfare de l'Écho de l'Hermitage, la Pena Les Ma-

rinières et l'Écho de l'Argentelle. La fête du vin blanc a une âme, elle est l'œuvre de tout un peuple et rassemble toutes les générations dans la bonne humeur et l'amitié.

Basket: les garçons et les filles s'inclinent de peu

Les seniors masculins 1 du Basket club cheylarais ont signé un beau match à Andance. Ils se sont néanmoins inclinés sur le fil, 57 à 55. Le début de match a donné le ton, avec deux équipes plutôt maladroites mais qui se sont rendu coup pour coup (15 à 9 au quart-temps, 27 à 22 à la mi-temps). La reprise a été délicate, Andance prenant 12 points d'avance. Malgré un terrain devenu dangereux par des fuites d'eau, les joueurs ne se sont pas ménagés. Le dernier quart était à l'avantage des Cheylarais qui sont parvenus, sur un joli tir à 3 points de Johannès Bard, à revenir à égalité à 6 secondes de la fin. Mais les Andançois ont marqué dans l'ultime seconde. Dimanche 9 novembre, l'équipe recevra Bourg-de-Péage (2).

Scénario presque identique pour les seniors filles à Saint-Vallier, où elles se sont inclinées 49 à 45, après une belle *remontada* dans le dernier quart. Elles



Les seniors garçons 1 sont passés tout près de l'exploit.

étaient menées 13 à 7 au quart-temps et 27 à 16 à la mi-temps. Elles ont malgré tout donné une belle réplique à une formation solide et expérimentée. Dimanche 9 novembre, elles recevront Génissieux.

Les seniors masculins 2 ont été encore valeureux pour leur rencontre à Aubenas, perdue 91 à 17. Avec un effectif toujours ré-

duit à 6 unités, ils ont assuré l'essentiel : ne pas faire forfait. La marque à la pause était de 58 à 8. Bien que la lutte ne soit quelque peu inégale face à une équipe de 18 ans de moyenne d'âge, les Cheylarais ont bien mouillé le maillot. À signaler les débuts prometteurs de Lillian Cassin. Dimanche prochain, la formation recevra Génissieux 2.

Basket-ball: 3 matchs, 3 victoires

Le Basket club Mercurol Chanos-Curson (BCMCC) avait au programme trois matchs à l'extérieur, ce premier week-end de novembre. Et les joueurs n'ont ramené que des victoires.

L'équipe fanion masculine prérégion de Marylaine Belliard gagne contre Mantaille III, 79 à 71. Le BCMCC demeure invaincu et partage le fauteuil de leader avec Montélier (10 points).

L'équipe masculine II (D 2) s'impose sur le parquet de Pierrelatte 1 par 71 à 61; elle partage le fauteuil du leader avec Laveyron (10 points). L'équipe fanion prérégion de Bob Carton, au four et au moulin, l'emporte dans la salle de Pierrelatte 1, 62 à 46 et se positionne à la 10^e place



L'équipe fanion masculine prérégion de Marylaine Belliard est invaincue depuis le début de la saison.

du classement avec 12 points sur 12 équipes.

Dimanche 9 novembre à 14h, dans le cadre de la Fête du vin blanc, le BCMCC défilera avec

un char autour de Peter Pan. Dimanche 16 novembre, à 15h, le BCMCC accueillera la compagnie Patrice Péricard (chanson française, 20 €).

Les basketteurs renouent avec la victoire aux dépens de Sorgues

Samedi 1^{er} novembre au soir, l'équipe fanion de Nationale 3 de l'Avant garde Tain-Tournon basket club (AGTTBC) de Philippe Namyst, assisté de Romain Bouretz et Lionel Betton, a reçu sur le parquet du chaudron Fernand-Chapelle le club de Sorgues. Malgré les deux dernières défaites des hommes du président Stéphane Lambert face à Castelnau et Montélimar, les fidèles supporters ont répondu présent.

À domicile face aux basketteurs du club de Sorgues (Vaucluse), samedi soir, Oussainou Sarr montre la voie à suivre en marquant le premier panier du match pour les Rouge et Blanc. L'équipe fanion de Nationale 3 de l'Avant garde Tain-Tournon basket club (AGTTBC) qui remportent le premier quart-temps 23 à 20, puis le deuxième aussi 23 à 20.

À la pause, Antoine Cornud et ses partenaires mènent de six points, 46 à 40. Au retour des vestiaires, les visiteurs, particulièrement adroits, à 3 points, ne lâchent rien. Ils partagent les points au cours du troisième quart-temps avec l'AGTTBC (22 à 22), qui mène toujours de six points, 68 à 62. Antoine Cornud et ses partenaires dominent le dernier quart-temps de dix points, 25 à 15, et ils remportent logiquement le match de seize points, 93 à 77.



Oussainou Sarr (à gauche) a marqué 15 points.

« Notre équipe a montré qu'elle avait envie de jouer »

Au classement, l'AGTTBC pointe à la 6^e place avec 12 points (cinq victoires, deux défaites), à deux longueurs du leader invaincu Agde, 14 points (sept succès). « Après le non-match de Montélimar, voilà une victoire qui fait plaisir. Un succès qui est celui d'un groupe », estime le président du club Stéphane Lambert. Pour Philippe Namyst, le coach: « Après deux défaites consécutives, notre équipe a montré qu'elle avait envie de jouer, elle a été performante dans le secteur défensif, mais nous avons perdu trop de rebonds. »

Prochain match samedi 8 novembre à 20 heures: l'AGTTBC

L'info en + ► Les marqueurs

Marius Vincent (1 panier à 3 points), Tanguy Engelvin (10 points), Thibaut Betton (8 points dont 2 paniers à 3 points), Bastien Revirand (8 points, 2 paniers à 3 points), Florent Tortosa (12 points, 1 panier à 3 points), Antoine Cornud (12 points, 1 panier à 3 points), Noah Nelhomme (1 point), Oussainou Sarr (15 points), Mohammed Rebhouth (13 points), Dragan Bouazza (2 points), Thibaut Delorme (9 points).

se déplace à Rodez (13^e, 8 points, une victoire et six défaites).

● Yves Giral

Tain-l'Hermitage | Tournon-sur-Rhône

Basket: une victoire et deux défaites à l'AGTTBC



L'équipe fanion féminine D 2 de Kévin Gélanor, juste avant la rencontre face à Châteauneuf-sur-Isère II.

L'équipe fanion Nationale 3 de l'Avant Garde Tain-Tournon basket club (AGTTBC) de Philippe Namyst, assisté de Romain Bouretz et Lionel Betton, a stoppé la mauvaise série de deux défaites consécutives en dominant logiquement samedi soir 1^{er} novembre, dans le chaudron Fernand-Chapelle, en présence d'un nombreux public, le club de Sorgues sur le score de 93 à 77 (23-20 ; 23-20 ; 22 - 22 ; 25 - 15). Les hommes du président Stéphane Lambert pointent désormais à la 6^e place du classement

avec 12 points, sur 14 équipes, à deux longueurs du leader vaincu, Agde, 14 points.

L'équipe fanion féminine D 2, de Kévin Gélanor, perd sur le parquet de Châteauneuf-sur-Isère II, 36 à 56 ; elle se positionne à la 10^e place du classement avec 6 points, sur 12 équipes.

Les seniors masculins IV du championnat D 3 s'inclinent dans la salle de Vernosc - Davézieux II, 49 à 85 ; ils pointent à la 7^e place du classement avec 6 points sur 12 équipes.

● Y.G

Tain-l'Hermitage • Un peu d'Halloween au coeur du match de basket de Nationale 3



Animation insolite sur le parquet du chaudron Fernand-Chapelle.

A la mi-temps du match de basket-ball de Nationale 3 qui a opposé samedi 1^{er} novembre, dans le chaudron Fernand-Chapelle, l'équipe fanion de l'Avant Garde Tain-Tournon basket club (AGTTBC) à Sorgues, le nombreux public s'est vu proposer une animation d'Halloween. C'est Philippe Isselin, l'animateur des grandes soirées du basket-ball local, qui a conduit avec son enthousiasme légendaire l'événement.

Vernosc-lès-Annonay • Basket: deux victoires et une défaite pour les seniors du VDB

Avant le samedi 8 novembre, placé sous le signe de la présentation des différents collectifs, on peut noter trois résultats des équipes seniors du Vernosc-Davézieux Basket (VDB), ce week-end des samedi 1^{er} et dimanche 2 novembre. L'équipe féminine II n'en finit pas de gagner avec un 52-32 face à Vanau sports. L'équipe garçons II a disposé 85-49 de Tain-Tournon. L'équipe III garçons, par contre, a perdu 58-73 contre Valence Bourg.

Tain-l'Hermitage | Tournon-sur-Rhône

Basket-ball: la victoire sinon rien pour l'AGTTBC face à Sorgues

Après deux défaites consécutives, les joueurs de l'Avant-garde Tain-Tournon basket club doivent se relancer face à Sorgues (Vaucluse). Les supporters sont attendus nombreux ce samedi 1^{er} novembre à 20 heures pour encourager les Rouge et Blanc.

Pour le compte de la 7^e journée du championnat Nationale 3, l'équipe fanion de l'Avant-garde Tain-Tournon basket club (AGTTBC) de Philippe Namyst assisté de Romain Bouretz et Lionel Betton (6^e, 10 points, quatre victoires, deux défaites), reçoit, ce samedi 1^{er} novembre, à 20 heures, le club de Sorgues (9 points, trois victoires, trois défaites).

Après leur revers dans le chaudron Fernand-Chapelle face à Castelnau (Hérault) puis la défaite dans le derby sur le parquet de Montélimar, les hommes du président Stéphane Lambert n'ont pas d'autre choix que celui de l'emporter pour rester au contact des équipes de tête et espérer une fin de saison intéressante. Les fidèles supporters de l'AGTTBC



Les supporters de l'AGTTBC sont attendus nombreux, ce soir, pour pousser les Rouge et Blanc. Archives photo Le DL

sont attendus nombreux pour pousser les Rouge et Blanc vers le succès. Antoine Cornud et ses partenaires ne peuvent pas se permettre d'enregistrer une 3^e défaite consécutive.

• Les autres rencontres :

Dimanche 2 novembre : à 13 heures, les seniors masculins IV, en D3 (6 points, trois victoires), se déplacent à Vernosc-Davézieux II (8 points, quatre succès). Une rencontre qui s'annonce serrée entre deux formations invaincues.

À 13 h 15, l'équipe fanion fé-

minine (D2) de Kévin Gélano (9^e, 5 points, une victoire, trois défaites) effectue un déplacement difficile face à Châteauneuf-sur-Isère II de Valentin Gomez, leader invaincu avec huit points et quatre victoires.

• Y.G.

La groupe probable de l'équipe fanion : Marius Vincent, Tanguy Engelvin, Mohammed Rebbouh, Hugo Noyel, Florent Tortosa, Antoine Cornud (Capitaine), Noah Nelhomme, Ousainou Sarr, Thibaut Betton, Bastien Revirand, Dragan Bouazza, Thibaut Delorme.

Sasha Derradji, l'avenir devant lui

Du haut de ses 19 ans, Sasha Derradji réalise un début de saison au-delà des attentes du côté de Saint-Vallier. Le meneur de jeu, né à Aubenas, sort d'une partie historique à Berck, où malgré la défaite, il a frôlé le triple-double (21 points, 10 rebonds, 9 passes) et 38 d'évaluation, meilleure performance de la saison. Ce vendredi (20h30) contre Besançon, il sera une nouvelle fois attendu.

Il aurait sans doute préféré que sa prestation soit associée à une victoire, mais malgré la défaite du Saint-Vallier Basket Drôme à Berck (107-88), Sasha Derradji a écloré. Le meneur de jeu formé au SVBD a réalisé une partie de haut niveau, terminant avec une feuille de statistiques inédite cette saison (21 points, 10 rebonds, 9 passes décisives). Le tout pour 38 d'évaluation, meilleure performance de la saison en Nationale 1, les deux poules confondues.

Du haut de ses 19 ans, il donne déjà raison au club drômois de lui avoir fait confiance à l'intersaison, en faisant de lui la pierre angulaire du projet. « Je me sens hyper épanoui cette saison, je sens que tout le monde me fait confiance », expliquait le natif d'Aubenas après la première victoire de la saison con-



Sasha Derradji (à g.) s'est imposé comme un élément majeur du SVBD. Photo Le DL/Laurie Muscio

tre Loon-Plage (93-88).

Rêve de triple-double et d'Euroligue

En huit matches, celui qui est déjà un candidat sérieux au titre de meilleur jeune du championnat apparaît au quatrième rang des meilleures évaluations du championnat (19,5), juste derrière son coéquipier Justinas Jogminas (20,1). Une place loin d'être anodine pour un joueur qui est considéré depuis longtemps comme un élé-

ment prometteur au sein des équipes de jeunes drômoises. Lors de son premier match en professionnel, sur le parquet d'Antibes (Pro B) en Coupe de France, il avait marqué 10 points en 14 minutes, à tout juste 17 ans. Leader des U18 Élite du SVBD, il a même été convié par Monaco pour disputer quelques matches d'Euroligue U18.

Il faut dire qu'un meneur de jeu d'1,95m, cela ne court pas les rues, et Saint-Vallier sait la chance qu'il a d'avoir un joueur

attaché à son club formateur et qui veut laisser son empreinte. Comme sur cette chasse au premier triple double de l'histoire du SVBD en compétition officielle. Le fils de Nordine Derradji, ancien joueur de l'US Aubenas Basket, aimerait en être l'auteur. « À Mulhouse, je fais 10 points, 10 rebonds et 8 passes, mais vu que mon numéro 8 ressemble beaucoup au 6 de Jonathan Hoyaux, peut-être que la table m'en a oublié deux », rigole celui qui rêve de disputer un jour l'Euroligue.

Repère ► Ne pas se faire peur contre Besançon

Pour cette soirée d'Halloween, Saint-Vallier ne doit pas jouer à se faire peur contre une équipe de Besançon en difficulté (1 victoire, 7 défaites). Les Drômois, qui restent sur deux victoires de rang à domicile, doivent se servir de ce match pour relancer la machine après la défaite à Berck et se rapprocher du haut du classement.

Il n'est plus très loin de faire ce que personne n'a jamais fait aux Deux Rives, et autour du club, la question n'est plus de savoir s'il y arrivera mais plutôt quand est-ce qu'il y arrivera. À l'intersaison, Alexandre Casimiri promettait déjà qu'il allait en faire un cette saison.

Cela pourrait être ce vendredi (20h30) contre Besançon, qui affiche un bilan d'une victoire pour 7 défaites, histoire de mettre un peu plus sa patte sur la saison 2025-2026 du SVBD. De quoi le mener vers un autre grand objectif de sa saison : la Coupe du monde U20 à l'été prochain avec l'équipe de France. Histoire de se révéler aux yeux du monde entier.

● Justin Teste

Saint-Vallier veut gagner à l'extérieur

Après sa victoire samedi dernier face à Besançon (79-66) sur son parquet, le Saint-Vallier Basket Drôme espère enchaîner ce mardi face à Charleville-Mézières. Les hommes d'Alexandre Casimiri se rendent dans les Ardennes en quête d'un succès.

Le Saint-Vallier Basket Drôme excelle à domicile cette saison. Les quatre victoires que compte le club drômois se sont tenues au complexe des Deux Rives, le parquet du SVBD réussit particulièrement aux locaux. Les matches à l'extérieur sont une tout autre histoire pour les joueurs d'Alexandre Casimiri, quatre défaites consécutives, le déplacement à Charleville-Mézières pourrait être le remède à cette série. Le club ardennais ne s'est jamais imposé à domicile cette saison et sort d'un revers conséquent sur le parquet du Lyon SO (101-61).

La force collective, un atout surtout dans le secteur défensif

Pour autant, Casimiri reste vigilant : « Je pense qu'ils vont réagir. C'est difficile de prendre 40 points. Tout le monde réagit après ça. Il ne faut pas re-



Ethan Houblon (au centre) remplace Justinas Jogminas, gêné au mollet et forfait pour le match à Charleville-Mézières. Photo Fabrice Hébrard

produire les mêmes erreurs que face à Metz plus tôt dans la saison. » Le coach souligne que Charleville-Mézières reste une équipe accrocheuse, surtout à domicile, malgré ses défaites récentes. « Ils ne s'inclinent que de trois points contre Boulogne et de cinq points contre Fos-sur-Mer, donc à la maison, ils sont dangereux et difficiles à

manœuvrer. »

Alexandre Casimiri peut s'appuyer sur un noyau d'une dizaine de joueurs de niveau homogène. Le technicien a affirmé la volonté d'avoir un groupe solide, où chaque joueur peut performer, peu importe le moment du match ou l'adversaire. « Adrien Thimon a très bien terminé le

match face à Besançon par exemple. Il nous fait du bien en volant des ballons. Sur le prochain match, ça peut être n'importe qui, et c'est ce que j'attends de mes joueurs. » L'entraîneur drômois estime qu'il n'y a pas de « faibles » dans ce championnat et que chaque équipe est capable de battre tout le monde. « Les garçons

N.1	
Poule B	
Mardi, 20h : Besançon AC - Berck	
Charleville-M. - St Vallier	
Plastat - Metz	
St-Chamond/Andréz. - Fos	
Ochies - Loon Plage	
Boulogne - Le Havre	
20h30 : Sapela - Oullins/Ste Foy	
	Ph J G P p p c
1 Le Havre	18 9 9 0 781 652
2 Plastat	16 9 7 2 682 617
3 Fos	16 9 7 2 720 675
4 Ochies	16 9 7 2 693 669
5 Boulogne	15 9 6 3 660 643
6 Oullins/Ste Foy	14 9 5 4 647 608
7 Loon Plage	14 9 5 4 709 666
8 Berck	13 9 5 3 661 616
9 ST VALLIER	13 9 4 5 733 734
10 St-Chamond/Andréz.	11 8 3 5 582 625
11 Besançon AC	10 9 1 8 637 673
12 Metz	10 9 1 8 625 700
13 Sapela	10 9 1 8 619 728
14 Charleville-M.	10 9 1 8 635 768

acceptent le côté sacrifice, on peut compter sur un collectif qui va pouvoir défendre, et ça nous permet de gagner des matches grâce à notre défense. Contre Besançon, on a encaissé seulement 25 points en deuxième mi-temps, c'était très satisfaisant ». Forts de trois matches à domicile où ils ont limité leurs adversaires à moins de 70 points, les Drômois comptent bien prolonger cette solidité défensive à l'extérieur pour enchaîner un nouveau succès.

● Mannel Prinet

► **Le groupe :** Derradji, Rasolonjatovo, Thimon, Archinard, Hoyaux, Yao-Delon, Houblon, Bosc, Sidibé, Nérée.

Vanosc ● Les seniors garçons de Vanau Sport Basket à domicile samedi

Ce prochain week-end verra uniquement les équipes seniors garçons du club Vanau Sport Basket jouer à domicile. Aussi, samedi 1^{er} novembre, dans la salle Jean-Moulin de Vanosc, les seniors garçons 2 recevront l'équipe 2 de Crest, à 18 heures, avant que les seniors garçons 1 affrontent l'équipe voisine de Saint-Marcel-lès-Annonay, à 20 heures. Les seniors filles iront jouer face à Vernosc-Davézieux, dimanche 2 novembre à 15 heures, salle Fontas, à Vernosc-lès-Annonay.

Basket-ball - Nationale 1

Saint-Vallier réalise la passe de trois dans son antre

Le SVBD retrouve le chemin du succès après s'être imposé (79-66) ce vendredi à domicile face à Besançon, pour le compte de la 9^e journée de Nationale 1. Les Drômois enchaînent ainsi une troisième victoire de rang dans leur antre des Deux Rives, et se rapprochent de l'équilibre.

À l'image de sa saison, le SVBD peine encore à être régulier lors d'un match complet. Mais lorsqu'ils jouent leur basket, les Drômois montrent qu'ils sont de sérieux prétendants aux play-offs.

De quoi parfois frustrer les travées des Deux Rives, réveillées durant le coup d'éclat en début de troisième quart, lancé par un Derradj, ovationné et une nouvelle fois au rendez-vous (15 points, 9 rebonds, 6 passes). Pourtant, les hommes d'Alexandre Casimiri auraient pu se rendre la tâche plus facile, avec une bonne entame de match, et une défense haute, provoquant les pertes de balle des Bisontins, ainsi qu'une attaque au cercle agressive, avec une bonne circulation du ballon. Mais leurs passages à vide permettent aux visiteurs de



Le SVBD d'Eric Bosc s'impose pour la troisième fois de rang aux Deux Rives. Photo Le DL/Fabrice Hébrard

croire en un retour, comme à la 17^e minute, la seule où les Doubsistes ont mené au score (38-35).

Une deuxième période très solide

Malgré une première mi-temps en menant mais ayant une évaluation collective plus

faible que les visiteurs (48 contre 52), les hommes en jaune ont ensuite dicté leur jeu, avec une meilleure adresse, et une défense solide, laissant un adversaire avec 25 points marqués en deuxième mi-temps, moins de 70 au total. De quoi ravir une salle qui voit sa formation s'imposer pour la troisième fois d'affilée. Ravi également de retrouver Si-

dibé, précieux dans la raquette, un Justinas Jogminas dans ses standards, et un Thimon auteur de deux interceptions dans les dernières minutes pour clôturer une partie bien menée. Le collectif du SVBD peut confirmer ce succès et retrouver l'équilibre ce mardi sur le parquet de Charleville. **● Romain Ales**

Nationale 1	
Poule B	
Fos - Orchies	94-77
Metz - Boulogne	62-69
Le Havre - St-Chamond/Andréz	68-63
Loon Plage - Plastat	79-84
Bercq - Sapelle	80-75
Oullins/Ste Foy - Charleville-M.	101-61
St Vallier - Besançon AC	79-66

	pts	J	G	P	d
1 Le Havre	18	9	9	0	791 652
2 Orchies	16	9	7	2	693 689
3 Plastat	16	9	7	2	682 617
4 Fos	16	9	7	2	700 675
5 Boulogne	15	9	6	3	680 643
6 Oullins/Ste Foy	14	9	6	4	647 698
7 Loon Plage	14	9	4	5	709 696
8 Bercq	13	8	5	3	661 616
9 ST VALLIER	13	9	4	5	733 734
10 St-Chamond/Andréz	11	8	3	5	562 625
11 Besançon AC	10	9	1	8	637 673
12 Metz	10	9	1	8	605 700
13 Charleville-M.	10	9	1	8	635 759
14 Sapelle	10	9	1	8	619 728

► **Saint-Vallier 79 Besançon 66**
À Saint-Vallier, complexe des Deux Rives.
Détail des quart-temps : 23-18 ; 20-23 ; 20-15 ; 16-10
Saint-Vallier : 30 tirs réussis sur 71, dont 7 sur 27 à 3 points. 12/21 aux lancers francs. 34 rebonds, 13 passes décisives, 22 balles perdues, 17 interceptions, 90 d'évaluation.
Marqueurs : Derradj (15 points), Archinard (11), Yao Delon (6), Jogminas (12), Sidibé (9) puis Hoyaux (8), Bosc (4), Thimon (10), Bosc, Houblon (2), Nérée (2), Pougary, Meisse.

Basket-ball - Nationale 3

La septième journée à la loupe

Les trois formations de Drôme-Ardèche retrouvent les parquets ce samedi (20 heures) pour la septième journée de Nationale 3. Avec l'objectif de réenclencher la machine pour certains, confirmer pour d'autres.

● Aubenas poursuit relancer

Après avoir subi son premier revers sur le parquet de Sorgues (81-62), Aubenas peut remettre la machine en marche contre une formation en difficulté en ce début saison. Toujours deuxième à l'aube de la septième journée, les Albenassiens comptent rester dans le top 3 en s'imposant face à Rodez, avant-dernier avec une seule victoire en six matches, et qui reste sur trois défaites de

rang. Les Ardéchois, lesquels n'ont toujours pas perdu à domicile, peuvent soigner leurs statistiques devant une entité qui n'a toujours pas connu la victoire hors de ses bases, et ferait guise de préparation avant la réception importante du leader Agde, encore vaincu à l'heure actuelle, dans deux semaines.

● Tain-Tournon, éviter une troisième défaite

Lui a encaissé 81 points lors de ses deux dernières sorties, et compte se relancer. Tain-Tournon, qui a vu un début d'exercice parfait (quatre victoires en quatre journées) freiné par deux défaites, dont une dernière lors du derby face à Montélimar, ne doit se laisser plonger dans le doute lors de la ré-

ception de Sorgues. L'AGTTBC figure néanmoins dans le peloton de tête (6^e) et peut y rester en l'emportant face à une équipe qui n'a jamais gagné deux fois de suite, et jamais à l'extérieur cette saison.

● Montélimar peut poursuivre sa remontée

Victorieux du derby face à Tain-Tournon (81-59) après deux défaites de rang, l'UMS Montélimar peut confirmer ses progrès sur le parquet de Toulouges, une autre formation en forme, ce samedi. En effet, les Toulougiens, troisièmes et invaincus à domicile, ont inscrit 213 points sur les deux dernières journées, dont un cinglant 120-52 face à la lanterne rouge Riorges. En qualité de quatrième dé-



Thibaut Betton et Tain-Tournon peuvent retrouver le chemin de la victoire. Photo Le DL/Yves Giral

fense de la poule, les Montéliens, septièmes actuellement au classement, peuvent ainsi stopper les plans

de leurs adversaires et repasser dans un bilan positif, avant la grosse réception de Montbrison.

Aubenas

Basket-ball : rebondir ce samedi contre l'équipe de Rodez

Le samedi 1^{er} novembre, la halle des sports va vibrer : l'Union sportive Aubenas Basket (USAB) reçoit Rodez à 20 heures pour un match très attendu, surtout après le faux pas du week-end dernier à Sorgues.

Ça devait arriver un jour ! Mais pour le capitaine François Cazier, cette défaite à Sorgues est particulièrement frustrante : « On avait bien commencé la saison, alors ça fait mal. » Une contre-performance qui ne passe pas non plus auprès du président Christian Bourganell : « Quand on perd contre une meilleure équipe, je l'accepte. Mais là, ce n'était pas le cas. On n'a tout simplement pas joué. »

● « C'est dans les moments difficiles qu'on voit ce qu'une équipe a dans le ventre »

Une rencontre à oublier au plus vite. Ce samedi 1^{er} novembre, face à Rodez, l'USAB doit se ressaisir. « C'est dans les moments difficiles qu'on voit ce



L'USAB à la relance ce samedi ! Photo Aline Lieu

qu'une équipe a dans le ventre, souligne François Cazier. On a pris une claque, mais on ne va pas tendre l'autre joue. Toute la semaine, on s'est remis en question pour réagir fort contre Rodez. » Réponse samedi à partir de 20 heures sur le parquet de la halle ! Les joueurs de l'Aveyron arrivent à Aubenas avec de vraies ambitions. Actuellement en difficulté au classement avec seulement une victoire en six matches de championnat,

Rodez traverse aussi une période administrative compliquée. Mais sur le parquet, l'objectif est clair, décrocher des points pour commencer à remonter au milieu du classement. Voilà une belle affiche proposée par l'USAB ! On espère que le public sera une nouvelle fois au rendez-vous pour aider les jaunes et bleus à retrouver le chemin de la victoire.

● Christian Brousse

► Entrée : 3 €.



Règlements Sportifs Généraux

Drôme-Ardèche

Saison 2025-2026

I. GÉNÉRALITÉS

Article 1 – DÉLÉGATION

Dans le cadre de la délégation de pouvoir confiée aux Ligues Régionales et aux Comités Départementaux (article 201 et suivants des règlements généraux de la FFBB), le Comité Départemental Drôme-Ardèche de Basket-Ball organise et contrôle les épreuves sportives départementales.

Les épreuves sportives organisées par le Comité Départemental de Drôme-Ardèche sont :

- ✓ Les championnats départementaux seniors et jeunes, masculins et féminins.
- ✓ Les plateaux
- ✓ Les Tournois, Coupes, Challenges et rencontres amicales.
- ✓ Les Rassemblements Minibasket
- ✓ La Fête du Minibasket
- ✓ Les championnats 3X3 départementaux
- ✓ Les épreuves de détection

Un règlement sportif particulier est adopté par le Comité Drôme-Ardèche afin de fixer les modalités spécifiques de déroulement pour chaque épreuve (poules), sans toutefois pouvoir déroger aux dispositions obligatoires du présent règlement, lesquelles possèdent un caractère impératif.

Article 2 : REGLEMENT ADMINISTRATIF

Le Bureau Départemental a compétence pour déroger à des situations réglementaires de manière exceptionnelle et/ou à tout évènement exceptionnel qui aurait des incidences sur l'application des règlements en cours de saison sportive, notamment pour des motifs en lien avec l'intérêt supérieur du basket.

Le Comité Drôme-Ardèche décline toute responsabilité dans les sinistres qui pourraient survenir au cours ou à l'occasion d'une des rencontres.

Article 3 – CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Les compétitions départementales sont ouvertes aux équipes des associations affiliées à la FFBB étant à jour de leurs cotisations et régulièrement engagées.

Le droit sportif est la possibilité donnée par la réglementation, par une décision de la Fédération ou d'un organisme fédéral, à une association sportive affiliée à la FFBB, d'engager une équipe à un certain niveau de compétition.

Les équipes doivent être engagées par le club disposant des droits sportifs ou par le club porteur pour les inter-équipes et ententes.

En application de l'article 318 des Règlements Généraux de la FFBB, une équipe d'union ne peut opérer en championnat départemental.

Pour participer aux épreuves sportives, les associations sportives ne doivent pas avoir de dette envers la trésorerie fédérale, régionale et départementale. L'annuaire club doit être rempli avant la date limite imposée.

Les engagements devront être effectués avant la date limite imposée (par lien envoyé par la Commission des Compétitions et par FBI).

Article 4 – BILLETTERIE, INVITATIONS

Les billets d'entrée donnant accès à la manifestation sont vendus au profit de l'organisateur.

Chaque membre d'honneur et chaque élu départemental, territorial, régional ou national bénéficient personnellement d'une place gratuite, au sein de son ressort territorial (article 106 des RG de la FFBB) :

- Pour les rencontres des divisions départementales ou interdépartementales jusqu'aux division Nationale Masculine 2 et Nationale Féminine 1;
- Pour les rencontres de Trophée Coupe de France féminin et masculin et Coupe de France :
 - o U18F et U18M;
 - o Joë Jaunay;
 - o Robert Busnel.

II. LES PARTICIPANTS À LA RENCONTRE

Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur, entraîneur, arbitre, OTM, responsable de l'organisation, doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours.

Article 5 – LES JOUEURS

5.1 Qualification, participation et licence :

Pour prendre part aux différentes compétitions départementales, tous les joueurs doivent être régulièrement qualifiés et inscrits sur la feuille de marque. Aussi, les joueurs doivent être titulaires de l'extension de pratique requise pour l'**association** qu'il représente.

Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit être présent lors de la rencontre afin de pouvoir entrer en jeu au cours de celle-ci et respecter les règles de participation de la division.

Tout joueur inscrit sur la feuille de marque, quand bien même il n'est pas entré en jeu, est considéré comme ayant représenté son **association**.

Un joueur ne peut représenter au cours de la même saison qu'un seul club dans les diverses compétitions départementales même s'il est titulaire d'une licence 1C délivrée dans la période à caractère exceptionnel. Toutefois, dans l'hypothèse où un club serait judiciairement liquidé au cours de la saison sportive, cette restriction pourrait être levée par le Bureau Départemental.

Les joueurs arrivant après le commencement de la rencontre, mais dont les noms et numéros de la licence sont inscrits sur la feuille de marque avant le début de la rencontre, pourront jouer sans restriction.

Un joueur ne présentant pas sa licence et ne pouvant justifier de son identité avant le commencement de la rencontre, pourra être inscrit sur la feuille de marque. Toutefois, il devra présenter sa licence ou une pièce officielle avant son entrée en jeu.

Tout manquement à ces dispositions fera l'objet d'une pénalité sportive et financière.

Un licencié inscrit sur une feuille de marque ne peut l'être qu'au titre d'une seule fonction (joueur, officiel ...), sauf joueur-entraîneur. Dans ce cas, le joueur-entraîneur sera OBLIGATOIREMENT capitaine et il n'y aura aucun entraîneur adjoint.

Un joueur inscrit sur la feuille de marque qui n'est pas entré en jeu est considéré comme n'ayant pas participé à la rencontre.

En cas de feuille papier, son nom doit être rayé par l'arbitre avant signature de la feuille de marque après la rencontre, pour le cas où cela n'aurait pas été fait par le marqueur, même si une faute technique ou disqualifiante, commise durant un intervalle, figure à son compte.

5.2 Rencontres simultanées :

Lors de rencontres simultanées, un joueur peut commencer dans un match et finir dans l'autre match, sans avoir la possibilité de revenir dans le premier match.

5.3 Capitaine :

Chaque équipe jeune ou senior doit désigner un capitaine, clairement identifié en tant que tel sur la feuille de marque, avant le début de chaque rencontre.

5.4 Vérification des licences :

Par sa signature, l'entraîneur confirme l'exactitude, la véracité et la sincérité des éléments déclaratifs fournis.

- Au moment de la rencontre, par les officiels :

En cas d'absence de la licence, le joueur doit présenter une pièce d'identité pour pouvoir participer à la rencontre.

Pièces d'identité admises :

- Carte d'identité nationale
- Passeport
- Carte de séjour
- Permis de conduire
- Carte de scolarité avec photo
- Carte professionnelle
- Carte Vitale avec photo

Les licences et justificatif d'identité pourront être présentés sur support numérique, sous réserve que la photographie et les informations soient correctement lisibles et identifiables pour les arbitres.

En cas de non présentation de licence, une pénalité financière sera appliquée à l'association (cf. dispositions financières).

Sur feuille de marque papier : signature du licencié dans la case licence.

Sur e-marque : mention « licence non présentée » ou « LNP » dans la case licence.

Dans le cas de l'utilisation de l'e-marque, les contresignatures interviendront avant la clôture de la rencontre dans le logiciel.

- Après la rencontre, par la Commission Départementale des Compétitions 5x5 :

L'arbitre ne peut interdire la participation d'un joueur à une rencontre pour non présentation du certificat de surclassement, mais seulement consigner cet état de fait sur la feuille de marque.

Ce joueur participe alors sous l'entière responsabilité du Président de son association.

La Commission Départementale des Compétitions 5x5 vérifiera que le surclassement a bien été délivré.

Pour les surclassements simples en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans leur catégorie d'âge, la date d'effet du surclassement est celle de l'enregistrement du document sur la plateforme FBI. (§ Article 427 des RG de la FFBB)

Pour la saison 2025-2026, le système informatique fédérale permet aux clubs de saisir les surclassements après la validation du comité.

Deux cas de figures :

~~- **La licence est validée par le comité :**~~

~~- Le club devra saisir le surclassement AVANT la saisie des joueurs sur la feuille de marque.~~

~~- Petit rappel : une **licence générée** ne veut pas dire qu'elle a été validée par le comité.~~

~~- **La licence n'est pas validée par le comité :**~~

~~- L'ajout du surclassement est IMPOSSIBLE sur la plateforme FBI.~~

~~- Le club devra envoyer le surclassement le lendemain de la rencontre au secrétariat du comité pour saisie dès le lundi.~~

La Commission Départementale des Compétitions 5x5 se réserve le droit de procéder à toutes vérifications ultérieures et toute équipe dont le joueur ne sera pas qualifié à la date de la rencontre ou qualifié pour cette rencontre, ou qui aura irrégulièrement participé à celle-ci, verra celle-ci perdue par pénalité et une pénalité financière sera appliquée à l'association (cf. Dispositions financières).

5.5 Brûlage :

Un joueur brûlé est un joueur d'une association qui participe régulièrement aux rencontres de l'équipe, et qui ne peut, en aucun cas, jouer avec une équipe de cette même association évoluant dans la même catégorie de championnat de niveau inférieur.

Les joueurs non brûlés d'une équipe peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe évoluant dans la même catégorie, de niveau **immédiatement** inférieur.

- Nombre de brûlés :
 - Seniors : 7
 - Jeunes : 5

Dans le cas de plusieurs équipes dans la même catégorie et au même niveau (Jeunes et plus bas niveau seniors), pour les équipes en nom propre, les inter-équipes ou les ententes, chaque équipe devra fournir 7 joueurs brûlés (seniors) ou 5 joueurs brûlés (jeunes).

- Transmission de la liste des brûlés

En cas de non-transmission de la liste à la Commission des Compétitions 5x5 la date limite imposée, les associations sont passibles d'une pénalité financière (cf. dispositions financières) par rencontre disputée jusqu'à ce que la liste des joueurs soit déposée.

Les joueurs présents dans la liste déposée doivent être **OBLIGATOIREMENT** licenciés. Toute liste déposée incomplète ou non valable sera considérée comme non transmise.

Exemple (club ayant au moins une équipe en championnat départemental)

Equipe 1	Equipe 2	Equipe 3	Envoi au comité
Championnat de France	Pré-Régional		Liste de l'équipe en Championnat de France
Championnat de France	R2	Division 2	Liste de l'équipe évoluant en R2 uniquement
Pré-National	Pré-Régional	Division 3	Liste des équipes évoluant en Pré-national et Pré-Régional

- Modification des listes de brûlage :

La Commission Départementale des Compétitions 5x5 est chargée de vérifier la régularité et la sincérité des listes déposées par les associations sportives.

La Commission Départementale des Compétitions 5x5, lorsqu'elle l'estime opportun, peut à tout moment modifier les listes déposées en fonction des participations effectives des joueurs figurant sur la liste des brûlés.

En cas de modification de la liste, la Commission des Compétitions en informe les associations concernées par mail ou par BH.

L'association peut demander la modification de la liste des brûlés entre chaque phase de championnat (hors phase finale) pour les raisons suivantes :

- Raisons médicales impliquant un arrêt d'activité sportive supérieure à 2 mois
- Mutation professionnelle ou changement de domicile rendant impossible la participation au championnat.
- Non-participation d'un joueur aux rencontres de l'équipe concernée, dûment constatée sur les feuilles de marque.

La Commission Départementale des Compétitions 5x5 apprécie le bien-fondé de la demande et notifie sa décision par mail ou BH.

En cas de blessure, pour éviter une modification de brulage, le certificat médical doit être envoyé au plus tard 12 jours après la blessure à la commission médicale.

Une fois la modification effectuée, en l'absence de certificat médical envoyé dans les délais, aucune régularisation ne sera faite.

➤ Compétence de la Commission Départementale des Compétitions 5x5 :

En application des présents règlements et des règlements sportifs particuliers afférents à chaque division, la Commission Départementale des Compétitions 5x5 est compétente pour appliquer les pénalités automatiques.

Article 6 – LES OFFICIELS

6.1 Désignations :

Les officiels sont désignés par la Commission des Compétitions par délégation du Bureau Départemental.

Les noms des arbitres, des officiels de table de marque et du délégué de club ainsi que leur numéro de licence et leur association sportive d'appartenance (nom complet : **pas de sigle**) doivent figurer sur le verso de la feuille de marque et ce sous la responsabilité de l'arbitre.

6.2 Les pratiques fédérales :

Un arbitre ne pourra pas être désigné s'il n'a pas coché et validé l'extension "Arbitrer" (5x5 ou 3x3) lors de la prise de licence (Article 403 des RG de la FFBB).

Un licencié qui apparait sur une feuille de marque en tant qu'arbitre sans avoir validé l'extension, lors de sa prise de licence, permettant l'exercice de cette fonction, devra régulariser a posteriori sa situation informatique.

6.3 Retard :

Lorsqu'un officiel, régulièrement désigné, arrive en retard, il doit prendre au premier arrêt de jeu ses fonctions sans attendre la fin de la période de jeu.

6.4 Absence :

En cas d'absence d'un arbitre, l'officiel présent arbitre seul, sauf dans le cas d'un arbitre départemental ayant moins de deux ans d'activité lequel peut exercer son droit de retrait.

En cas d'absence des arbitres désignés ou de non-désignation, l'association organisatrice doit rechercher si :

- Des arbitres officiels licenciés, n'appartenant pas aux associations sont présents. Dans l'affirmative, c'est celui de niveau le plus élevé qui est choisi comme arbitre. A rang égal, on procède au tirage au sort.
- Aucun arbitre n'accepte (ce qui n'est pas son devoir) c'est l'arbitre de niveau le plus élevé appartenant à l'une des équipes qui devient l'arbitre, sauf dans le cas d'un arbitre départemental ayant moins de deux ans d'activité lequel peut exercer son droit de retrait.
- Une personne licenciée approuvée par les deux capitaines.
- À défaut chaque club présente une personne licenciée et un tirage au sort désigne celle qui doit arbitrer.

Les arbitres (ou l'arbitre) ainsi désignés ne peuvent pas faire l'objet de réserves. Ils possèdent toutes les prérogatives d'un arbitre désigné. (Il ne peut être perçu d'indemnité **de match**).

Les arbitres (ou l'arbitre), même non désignés par le Comité Drôme-Ardèche, ne peuvent pas faire l'objet de réserve. Ils possèdent toutes les prérogatives d'un arbitre désigné. (Il ne peut être perçu d'indemnité **de match**).

En cas d'absence des OTM désignés ou de non-désignation, l'arbitre prendra toutes dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement de la rencontre. Les associations concernées doivent les fournir dans tous les cas.

Le partage des tâches se fait de la façon suivante :

- Chronomètre : Équipe recevante
- Feuille de marque : Équipe visiteuse

Si l'équipe visiteuse ne peut présenter d'OTM, l'association organisatrice doit y pourvoir en totalité.

Le chronométrateur des tirs n'est pas autorisé dans les championnats départementaux.

Sur terrain déterminé par le Comité, lorsque chaque club doit fournir un OTM, celui-ci devra être présent au moins 15 minutes avant le début de la rencontre.

6.5 Changement d'arbitre :

Sauf en cas de blessure ou de retard de l'arbitre désigné, aucun changement d'arbitre, qu'il soit désigné ou non, ne peut être effectué en cours de jeu, ce qui entraînerait une demande d'ouverture de dossier disciplinaire.

6.6 Impossibilité d'arbitrer ou de tenir la table de marque :

Si chaque équipe ne comporte que cinq joueurs et s'il n'y a personne pour arbitrer, marquer ou chronométrer la rencontre ne peut avoir lieu. L'association recevante perdra la rencontre par forfait.

6.7 Remboursement des indemnités :

Voir caisse des Officiels

6.8 Délégués départementaux :

Le Comité Départemental Drôme-Ardèche de Basket-ball peut désigner un délégué chargé de veiller au bon déroulement de la rencontre.

Les frais de déplacement du délégué sont à la charge, soit :

- De l'association demandeuse;
- De l'association ayant été sanctionnée par la Commission de Discipline ou par le Comité;
- Du Comité Drôme-Ardèche si la désignation est de son initiative.

6.9 Délégué de club :

Le club recevant doit nommer et mettre à la disposition des officiels l'un de ses licenciés **majeurs** pour assurer la fonction de délégué de club.

Ses fonctions sont :

- Être présent au moins 1 heure avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels ;
- Contrôler les normes de sécurité ;
- S'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ;
- Intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ ;
- Prendre à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à la fin normale ;
- Prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou dans le vestiaire des officiels.

Le délégué de club doit être licencié dans le club dont la salle est utilisée.

En cas d'absence de délégué de club, la rencontre ne peut pas débuter. Si aucun délégué de club ne se présente, la rencontre ne peut avoir lieu. L'association recevante perdra la rencontre par forfait.

Article 7 – LES ENTRAÎNEURS

7.1 Encadrement des équipes de "Jeunes"

Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « jeunes », lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne **majeure licenciée** pourra assurer cet encadrement.

Conformément aux articles L.212-1, L. 212-9, L.223-1 et L. 322-1 du code du sport, les activités d'éducateurs sportif/éducatrices sportifs, d'arbitres, de juges, d'exploitant.e.s et tout intervenant auprès de mineurs au sein d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Pour s'assurer du respect de ces obligations, les licenciés entrant dans le cadre des activités susmentionnées feront l'objet d'un contrôle d'honorabilité.

Le licencié est informé que la licence sollicitée permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (structure affiliée), d'arbitre et/ou de juges au sens des articles L.212-1, L.212-9, L.223-1 et L.322-1 du code du sport. À ce titre, les éléments constitutifs de l'identité du licencié seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé relatif à son honorabilité au sens de l'article L 212-9 du code du sport soit effectué.

7.2 Les pratiques fédérales :

Un licencié ne pourra pas exercer les fonctions d'entraîneur et figurer comme tel sur une feuille de marque, s'il n'a pas validé l'extension "Entraîner" lors de la prise de licence (Article 403 des RG de la FFBB).

Un licencié qui apparaît sur une feuille de marque en tant qu'entraîneur sans avoir validé l'extension, lors de sa prise de licence, permettant l'exercice de cette fonction, devra régulariser a posteriori sa situation informatique.

7.3 Qualification, participation et licence :

Pour prendre part aux différentes compétitions départementales, tous les entraîneurs et entraîneurs adjoints doivent être régulièrement qualifiés et inscrits sur la feuille de marque. Aussi, les entraîneurs et entraîneurs adjoints doivent être titulaires d'une licence fédérale et bénéficier de l'aptitude requise (Entraîner).

Tout entraîneur et entraîneur adjoint inscrit sur la feuille de marque doit respecter les règles de chaque participation de la division et les règles départementales applicables (cf. Statut de l'entraîneur).

Le non-respect de cette disposition sera sanctionné par la Commission Départementale des Compétitions 5x5 ou la Commission Technique.

L'entraîneur ou l'entraîneur adjoint ne présentant pas sa licence et ne pouvant justifier de son identité avant le commencement de la rencontre, pourra être inscrit sur la feuille de marque. Toutefois, il devra présenter sa licence ou une pièce officielle avant de participer à la rencontre.

7.4 Vérification des licences :

Par sa signature, l'entraîneur confirme l'exactitude, la véracité et la sincérité des éléments déclaratifs fournis.

- Au moment de la rencontre, par les officiels :

En cas d'absence de la licence, l'entraîneur doit présenter une pièce d'identité pour pouvoir participer à la rencontre.

Voir article 5.4 du présent règlement pour :

- Pièces d'identité admises.
- Licences et justificatif.
- Non présentation de licence.

- Après la rencontre, par la Commission Départementale des Compétition 5x5 :

La Commission Départementale des Compétitions se réserve le droit de procéder à toutes vérifications ultérieures et toute équipe dont l'entraîneur ou l'entraîneur adjoint ne sera pas qualifié à la date de la rencontre ou qualifié pour cette rencontre, ou qui aura irrégulièrement participé à celle-ci, verra celle-ci perdue par pénalité et une pénalité financière sera appliquée à l'association (cf. Dispositions financières).

- Compétence de la Commission Départementale des Compétition 5x5 :

En application des présents règlements et des règlements sportifs particuliers afférents à chaque division, la Commission Départementale des Compétitions 5x5 est compétente pour appliquer les pénalités automatiques.

III. ORGANISATION DES RENCONTRES

Article 8 – DATES, HORAIRES ET DÉROGATIONS

La programmation des rencontres est faite sous l'autorité de la Commission départementale des compétitions qui a reçu délégation dans ce domaine par application de l'article 205 § 2 des règlements généraux de la FFBB.

8.1 Dates :

La date est fixée, pour chaque journée de compétition, par la Commission Départementale des Compétitions 5x5.

8.2 Horaires :

L'heure est fixée, pour chaque journée de compétition, par la Commission Départementale des Compétitions 5x5 pour les PRM et PRF.

Pour les autres niveaux seniors et les autres catégories, les clubs devront mettre leurs horaires dans le temps imparti. En cas d'absence d'horaire la Commission des Compétitions 5x5 en attribuera d'office.

➤ Horaires officiels :

Samedi	PRM	18 heures - 20 heures
Dimanche	PRF	13 heures 15 - 15 heures 30

➤ Horaires préférentiels :

Samedi	Plateaux Mini basket	10h30	13h30
	U13F/M – D1	13h30	16h00
	U18F/M – D1	16h00	18h00
	DM2 – DM3	18h00 – 20h00	20h00
Dimanche	U15F/M – D1	10h30	
	U21	10h30	
	DM4 – DM5 – DF3	10h30	
	DF2	13h30	

Les horaires des rencontres **PRM** et **PRF** peuvent être modifiés par dérogation dans les délais impartis et **AVEC ACCORD DU CLUB ADVERSE**. Les clubs ne respectant pas les horaires officiels s'exposent à ne pas être couverts par la CDO, la priorité pour désignation des arbitres sera donnée aux rencontres respectant les horaires.

Pour inverser une rencontre, même si l'indisponibilité de salle est sur le match retour, vous devez **OBLIGATOIREMENT** faire la dérogation sur le match aller afin que les 2 rencontres soient inversées.

Les championnats fédéraux et régionaux étant prioritaires, la commission des compétitions se réserve le droit d'accorder d'office lesdites dérogations lorsqu'un match fédéral ou régional est prévu à l'horaire officiel départemental.

Pour toutes les catégories non soumises à désignation et aux horaires officiels, les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent des clubs;

Les rencontres pourront avoir lieu les vendredis soir ou en semaine pour toutes les catégories sous réserve de l'accord des deux clubs concernés.

Les équipes jeunes peuvent aussi être programmées le dimanche, ce qui permettrait une meilleure couverture concernant la désignation des arbitres et une meilleure répartition des créneaux horaires.

Pour tous les déplacements jeunes supérieurs à 45 minutes, les rencontres ne pourront pas commencer avant 10 heures 30 sauf accord des deux clubs concernés.

Aucune rencontre ne peut débuter avant 10h, sauf accord des deux clubs concernés.

Aucune rencontre ne peut débuter entre 12h et 12h30 sauf accord des deux clubs concernés.

Les rencontres jeunes (U13, U15, U18) ne peuvent pas débuter après 19h le samedi sauf accord des deux clubs concernés.

8.3 Dérogations :

Toute demande de dérogation devra parvenir à l'association adverse via la plateforme FBI au moins 1 mois avant la date prévue. Les associations sollicitées doivent répondre à toute demande au moins 21 jours avant la date de la rencontre. **Dans tous les cas, le club sollicité aura 15 jours pour répondre.**

Les championnats fédéraux et régionaux étant prioritaires, la Commission Départementale des Compétitions 5x5 se réserve le droit d'accorder lesdites dérogations lorsqu'un match de ces niveaux est prévu à l'horaire officiel départemental.

La Commission Départementale des compétitions 5x5 examinera les cas particuliers qui lui seront soumis. Elle a seule qualité pour modifier l'horaire et la date de la rencontre.

En toute hypothèse, la Commission des compétitions 5x5 délégataire est compétente pour fixer de sa propre autorité l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.

Toute demande de dérogation concernant la PRM et la PRF doit être **obligatoirement** motivée. Sans motif, la demande sera automatiquement refusée.

Exemples de motifs valables :

- Match Régional ou National à la même heure que la rencontre départementale ;
- Salle indisponible à l'heure de la rencontre.
- Couplage pour l'arbitrage.

Exemples de motifs non valables :

- Organisation interne ;
- Programmation ;
- Indisponibilité du coach.

Les demandes de dérogations concernent une modification portant sur :

- L'horaire
- Le jour (même week-end, samedi ou dimanche)
- La date (changement de week-end)
- Le lieu (salle)

Aucun changement de date ne peut avoir lieu sans l'accord du club adverse.

Aucune rencontre ne peut avoir lieu **après** la dernière journée de chaque phase.

Dans le cas particulier où une demande serait faite tardivement, **pour une raison valable**, l'association devra prévenir la Commission Départementale des Compétitions 5x5, la Commission des Officiels, le répartiteur (par sms), l'association adverse ainsi que les arbitres s'ils ont déjà été désignés. Dans le cas où l'adversaire et/ou les arbitres auraient effectué le déplacement ou une partie du déplacement (sous réserve de l'heure de départ), des indemnités kilométriques seront imputées à l'association fautive et reversées à l'association ou aux arbitres concernés.

Article 9 – FEUILLE DE MARQUE

9.1 Tenue de l'e-marque :

L'utilisation de la feuille de marque électronique (e-Marque) est obligatoire.

Dès l'arrivée des officiels de table de marque, l'association recevante met à disposition de ceux-ci un support électronique équipé de la dernière version disponible d'e-marque, conforme à la configuration minimale exigée.

L'association recevante doit importer la rencontre grâce au code rencontre (connexion internet obligatoire) disponible sur FBI.

L'entraîneur, ou son représentant, remet au marqueur la liste où figurent les numéros des licences, les noms et numéros de maillots des joueurs et entraîneurs, avec les licences correspondantes et les pièces d'identité requises si nécessaire.

Aucune rectification, modification, ajout, etc..., ne pourra être effectué sur la feuille de marque après qu'elle soit définitivement clôturée et signée par l'arbitre, à l'exception des rubriques « résultat final » et « équipe gagnante » qui pourront être rectifiées par la Commission Départementale des Compétitions 5x5, après enquête.

Les données enregistrées au cours de la rencontre sont enregistrées sur le serveur e-Marque en cas de connexion internet durant la rencontre.

A l'issue de la rencontre, l'association recevante peut générer et enregistrer les fichiers PDF. Afin de réaliser cette étape, une connexion internet est nécessaire.

9.2 Perte de données :

Un incident technique ou une panne de matériel peut entraîner la perte temporaire ou définitive des données. Dans ce cas, l'arbitre est tenu de suspendre la rencontre.

Si l'incident technique ne permet pas de reprendre la rencontre avec l'e-Marque, l'arbitre apprécie :

- S'il est possible de reprendre la rencontre sur feuille papier dans un délai de 30 minutes maximum ;
- À défaut, il peut prendre la décision d'arrêter définitivement la rencontre.

9.3 Envoi de la feuille de marque :

L'envoi de la feuille de marque incombe à l'association organisatrice. Elle devra s'assurer que le résultat est rentré sur FBI au plus tard le soir du match.

Dans tous les cas, l'e-marque doit **obligatoirement** être envoyé le soir de la rencontre.

- Le samedi soir pour les rencontres du samedi ;
- Le dimanche soir pour les rencontres du dimanche;
- Etc ...

En cas de feuilles de marque papier, ces dernières doivent être scannées (recto, verso) et envoyées par mail à : sportive@dromeardechebasketball.org

En cas de feuille papier ou de non fonctionnement de l'envoi de l'e-marque, les associations, ayant au moins une équipe en championnat départemental, doivent faire parvenir les feuilles de marque de leurs équipes en **Championnat de France et/ou en Championnat régional** (Seniors et jeunes) à la Commission Départementale des Compétitions 5x5 par mail au plus tard le dimanche soir :

- Fichier PDF ;
- Double de la feuille de marque papier (recto, verso) ;
- Photocopie lisible de la feuille de marque papier (recto, verso).

Article 10 – LES SALLES ET ÉQUIPEMENTS

10.1 Nature du terrain :

➤ Obligations :

Toutes les rencontres de championnat ou Coupe doivent se dérouler en salle.

Toutes les salles où se disputent des rencontres officielles doivent être classées conformément au Règlement des salles et terrains.

➤ Terrain de jeu impraticable :

Lorsqu'un terrain de jeu est déclaré impraticable par l'arbitre (défaut ou insuffisance d'éclairage, condensation sur le sol, parquet glissant...), l'organisateur et l'arbitre doivent, si une autre salle située dans la même ville ou à proximité est mise à leur disposition, faire disputer la rencontre.

Si aucune salle n'est trouvée par l'organisateur dans un délai d'une heure à partir de l'horaire initial de la rencontre, l'arbitre est en droit de ne pas faire jouer la rencontre.

Il consignera les faits sur un rapport d'incident envoyé à la Commission Départementale des Compétitions 5x5.

Celle-ci étudiera le dossier au regard des différents éléments fournis par les officiels de la rencontre et par les équipes.

10.2 Sonorisation, Ambiance et Animation des salles :

Afin d'encourager leurs équipes et dynamiser les salles, les supporters ont la possibilité (si le règlement intérieur de la salle le permet) d'utiliser les éléments suivants :

- Instruments de musique dit "classiques";
- Tambours;
- Mini-cornes en plastique;
- Taps-taps en plastique;
- Les maillots géants;
- Tifos

L'usage du micro n'est permis que pour les annonces officielles, en aucun cas pour encourager les joueurs des équipes en présence. En dehors de la sonorisation officielle de la salle, il n'est pas permis d'utiliser des amplificateurs électroniques.

Il est rappelé que l'utilisation de ces éléments doit uniquement être réservée à ANIMER POSITIVEMENT la salle.

Certains éléments listés ci-dessous sont interdits dans les salles :

- Les engins pyrotechniques;
- Tout système d'amplification sonore (électrique et pneumatique en particulier);
- Les cornes de Brumes et vuvuzelas;
- Les klaxons à vent et à air comprimé;
- Tout objet pouvant servir d'arme par destination.

10.3 Accueil de l'équipe visiteuse et des officiels :

Les joueurs et les officiels doivent apporter leur propre bouteille d'eau ou gourde. L'association recevante doit mettre à disposition de l'équipe visiteuse et des officiels un point d'eau potable.

10.4 Les bancs d'équipe :

Pour toutes les rencontres, le banc de l'équipe A et son panier sont situés à gauche des officiels de la table de marque. Les deux équipes peuvent changer si elles sont d'accord.

Sur terrain **désigné par le Comité**, l'équipe A sera celle désignée en 1^{er} par le Comité, et sera ainsi l'équipe recevante.

Seules 3 personnes licenciées sont autorisées à se trouver sur le banc, dont l'entraîneur et l'entraîneur adjoint (en plus des remplaçants). Toutefois un licencié sous le coup d'une suspension ferme n'y est pas autorisé. Toute personne assise sur le banc d'équipe engage celle-ci, qui pourra être pénalisée de son fait.

10.5 Situation des spectateurs :

Lorsque dans une salle ou sur un terrain les spectateurs ne sont pas situés à une distance minimum d'un à deux mètres au-delà des lignes délimitant l'aire de jeu, les arbitres sont en droit de retarder le coup d'envoi de

la rencontre ou de la suspendre momentanément jusqu'à ce que l'organisateur ait pris toutes dispositions utiles pour permettre un déroulement normal de la rencontre.

10.6 Équipements des joueurs et des acteurs de la rencontre :

Chaque équipe doit déclarer une couleur officielle de maillots lors de son engagement. Les équipes jouent les rencontres dans la couleur officielle déclarée.

En cas de couleurs identiques, ou ne permettant pas une différenciation suffisante, l'équipe recevante devra changer de couleur de maillots.

Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, l'équipe devant changer de couleur de maillots sera celle mentionnée en premier sur la convocation officielle considérée comme équipe recevante.

Cependant, si les deux équipes sont d'accord, elles peuvent changer la couleur de leurs maillots.

➤ Maillots et shorts :

La tenue des membres de l'équipe se compose :

- Maillot d'une même couleur dominante devant et derrière. Si les maillots ont des manches, celles-ci doivent se terminer au-dessus du coude. Les manches longues ne sont pas permises. Tous les joueurs doivent rentrer leur maillot dans le short pendant le jeu. Les tenues " tout en un " sont autorisées.
- Short de la même couleur dominante devant et derrière. Le short doit se terminer au-dessus du genou.

Chaque membre d'équipe doit porter un maillot numéroté devant et derrière avec des chiffres pleins, d'une couleur contrastant avec celle du maillot.

Les numéros doivent être clairement visibles et :

- Ceux qui sont dans le dos doivent avoir une hauteur minimum d'au moins 16 cm.
- Ceux qui sont sur le devant doivent avoir une hauteur d'au moins 8 cm.
- Les chiffres ne doivent pas avoir moins de 2 cm de largeur.
- Les équipes peuvent seulement utiliser des numéros de 1 à 99, ou 0 et 00.
- Les joueurs d'une même équipe ne peuvent pas porter les mêmes numéros.
- Toute publicité ou tout logo doit être à au moins 4 cm des numéros.

Toute infraction à cet article fera l'objet de l'ouverture d'un dossier disciplinaire.

➤ Autres équipements :

Tout équipement utilisé par les joueurs et les acteurs de la rencontre doit être approprié au jeu. Tout équipement conçu pour augmenter la taille du joueur ou sa détente ou qui, de toute autre façon, pourrait lui donner un avantage déloyal, n'est pas autorisé.

Les joueurs et les acteurs de la rencontre ne peuvent pas porter d'équipements (objets) susceptibles de blesser les autres joueurs.

- Ne sont pas permis :
 - Les protections, casques, armatures ou moulure pour doigt, main, poignet, coude ou avant-bras, faites de cuir, plastique, plastique souple, métal ou tout autre substance dure, même recouverte d'un capitonnage mou.
 - Les objets qui peuvent couper ou écorcher (les ongles doivent être coupés courts).
 - Les accessoires de cheveux et les bijoux.
 - Les micros-cravates.
- Sont permis :
 - Les protections pour épaule, bras, cuisse ou jambe à condition qu'elles soient suffisamment capitonnées.
 - Des manchettes de compression de bras ou de jambe.
 - Les genouillères si elles sont convenablement couvertes.
 - Les protections pour nez cassé même si elles sont faites d'un matériau dur.
 - Les protections de dents incolores et transparentes.
 - Les lunettes si elles ne présentent aucun danger pour les autres joueurs.
 - Les bandeaux de poignet ou de tête en textile d'une largeur maximum de 10 cm.
 - Les bandages pour les bras, épaules, jambes, etc.
 - Les chevillères.

Toute infraction à cet article fera l'objet de l'ouverture d'un dossier disciplinaire.

➤ Équipements à connotation religieuse ou politique

Le port de tout équipement à connotation religieuse ou politique est strictement interdit à l'ensemble des joueurs et acteurs de la rencontre (entraîneurs, arbitres, officiels), lors de l'ensemble des compétitions départementales, interdépartemental, régionales et nationales 5x5 et 3x3, sur l'ensemble du territoire.

Le cas échéant, l'arbitre ne doit pas faire débiter la rencontre.

Sanctions :

- Joueur ou entraîneur :
 - Perte par pénalité de la rencontre ;
 - Ouverture de dossier disciplinaire à l'encontre des personnes ayant permis le déroulement de la rencontre.
- Arbitre ou officiel : Ouverture de dossier disciplinaire.

Article 11 – BALLONS

L'arbitre doit choisir le ballon de jeu parmi 2 ballons fournis par l'équipe recevante. Si aucun de ces ballons ne convient comme ballon de jeu il peut choisir le ballon de meilleure qualité disponible.

Sur terrain neutre, l'association organisatrice devra fournir au moins deux ballons.

Article 12 – RETARD DES ÉQUIPES

Lorsqu'une équipe arrive avec un retard inférieur à 30 minutes, l'arbitre doit faire jouer la rencontre. Toutefois, dans le cas où une équipe se présenterait après ce délai et que les officiels et l'équipe adverse seraient toujours présents, la rencontre doit avoir lieu. Dans tous les cas, l'arbitre consignera les faits sur la feuille de marque.

La Commission des compétitions décidera au vu des pièces fournies au dossier, s'il y a lieu :

- D'homologuer le résultat ;
- De déclarer l'équipe fautive forfait.

Article 13 – NON DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

La Commission Départemental des Compétitions 5x5 est compétente pour prendre toute mesure personnalisée et proportionnée nécessaire au bon déroulement de la compétition dans l'hypothèse du non-déroulement d'une rencontre.

13.1 Absence d'équipe ou insuffisance de joueurs :

Une équipe ne se présentant pas sur le terrain ou avec moins de 5 joueurs ne peut prendre part à la rencontre. Après expiration d'un délai de 30 minutes, ou si l'une des équipes n'est pas prête à jouer dans la minute qui suit la mise en demeure prononcée par l'arbitre, le ballon est mis en jeu par un entre deux au cercle central et l'arbitre siffle immédiatement la fin de la rencontre. L'arbitre consigne les faits sur la feuille de marque.

La Commission Départementale des Compétitions 5x5 décidera, au vu des pièces fournies au dossier, s'il y a lieu de :

- Déclarer l'équipe fautive forfait ;
- Donner la rencontre à jouer.

13.2 Équipe déclarant forfait :

Toute association déclarant forfait général après la constitution des poules sera passible d'une pénalité financière définie dans les dispositions financières.

Le club qui déclare forfait pour une rencontre officielle doit, dans les meilleurs délais, par les moyens les plus rapides, aviser la Commission Départementale des Compétitions 5x5, les officiels désignés, son adversaire, le président de la CDO et le répartiteur (par sms).

Une confirmation écrite devra être adressée par mail à la Commission Départementale des Compétitions 5x5 et l'association aura une pénalité financière définie dans les dispositions financières. Une feuille de marque doit être réalisée par l'association recevante et chargée sur FBI.

13.3 Défait de joueurs :

Si au cours d'une rencontre, le nombre de joueurs d'une équipe devient inférieur à deux, le jeu s'arrête et cette équipe perd la rencontre par défaut.

- Si l'équipe qui gagne par défaut menait à la marque, le résultat à ce moment est acquis.
- Si cette équipe est menée à la marque ou en cas d'égalité, le résultat sera de 2 à 0 en sa faveur.

13.4 Abandon de terrain :

Toute équipe qui abandonne le terrain de jeu est déclarée battue par forfait sur le terrain et perd tout droit au remboursement de ses frais.

Article 14 – RÉSERVES

Les réserves concernent :

- Le terrain ;
- Le matériel ;
- La qualification d'un membre d'équipe ;
- Le port d'équipement interdit (article 9.2 et 9.3 des règlements sportifs généraux de la FFBB)

Elles peuvent être signifiées à l'arbitre avant le début de la rencontre et pendant celle-ci par le capitaine en titre ou l'entraîneur.

Toutefois, si un joueur absent mais inscrit sur la feuille de marque pénètre sur le terrain en cours de partie, des réserves sur la qualification pourront être faites par le capitaine en titre ou l'entraîneur plaignant à la mi-temps pour une arrivée à la 1^{ère} et 2^{ème} période et à la fin de la rencontre pour une arrivée à la 3^{ème} et 4^{ème} période.

L'arbitre doit obligatoirement inscrire les réserves sur la feuille de marque et en donner connaissance au capitaine en titre de l'équipe adverse.

Les réserves devront être contresignées par les arbitres et les deux capitaines en titre ou entraîneurs et, si nécessaire, les arbitres adresseront un rapport circonstancié.

Si le capitaine en titre ou l'entraîneur adverse refuse de signer, l'arbitre le précisera sur la feuille de marque.

Le juge unique tel que prévu dans la procédure d'extrême urgence de traitement des réclamations sera également compétent pour statuer sur les réserves.

Article 15 – RÉCLAMATION

15.1 Motifs :

Si pendant une rencontre officielle, une équipe estime avoir été lésée dans ses intérêts par une décision d'un officiel (arbitre ou aide arbitre), ou par tout événement survenu pendant la rencontre, elle doit déposer une réclamation.

15.2 Procédure :

Cf. document « Procédure de traitement des réclamations ».

Article 16 – REPORT DES RENCONTRES

Lorsque, une rencontre est remise, à jouer ou à rejouer, après qu'une équipe se soit déplacée, les modalités de remboursement des frais engagés pour cette rencontre seront déterminées par la commission départementale des Compétitions 5x5.

Il en est de même si une équipe a fait une partie du déplacement avant d'être prévenu (sous réserve de l'heure de départ).

16.1 Rencontres remises :

Une rencontre remise est une rencontre qui n'a pas débuté.

Seuls sont autorisés à participer à une rencontre remise, les licenciés non-suspendus à la date initiale de cette rencontre, ainsi que lors de la rencontre remise.

Une équipe ayant deux joueurs retenus pour une sélection de notre discipline pourra demander la remise d'une rencontre de championnat ou de coupe de la catégorie de championnat à laquelle appartiennent ces joueurs.

Une blessure survenue au cours d'un transport ne permet pas la remise d'une rencontre.

16.2 Rencontres à jouer :

Une rencontre à jouer est une rencontre qui a débuté et qui n'est jamais allée à son terme.

Seuls sont autorisés à participer à une rencontre à jouer, les licenciés non-suspendus à la date initiale de cette rencontre, ainsi que lors de la rencontre à jouer.

16.3 Rencontres à rejouer :

Une rencontre à rejouer est une rencontre qui est allée à son terme et qui doit être rejouée intégralement.

Seuls sont autorisés à participer à une rencontre à rejouer, les joueurs qualifiés et non-suspendus à la date initiale de cette rencontre, ainsi que lors de la rencontre à rejouer.

Article 17 – FORFAIT

17.1 Forfait d'une équipe :

Pour tout forfait à l'extérieur lors d'une phase avec uniquement des matchs « aller », des indemnités kilométriques seront automatiquement facturées à l'association responsable par le Comité et reversées au club pénalisé.

Pour tout forfait à l'extérieur lors de la rencontre « retour », dans l'hypothèse où son adversaire a fait le déplacement lors de la rencontre « aller », des indemnités kilométriques seront automatiquement facturées à l'association responsable par le Comité et reversées au club pénalisé.

Lorsqu'une équipe déclare forfait à la rencontre « aller » devant se dérouler sur terrain adverse, cette équipe jouera obligatoirement la rencontre « retour » chez son adversaire.

Lorsqu'une équipe déclare forfait pour une rencontre devant se dérouler dans sa salle, dans l'hypothèse où son adversaire n'aurait pas été prévenu et aurait effectivement accompli le déplacement, l'association concernée par le forfait de son équipe doit régler les frais de déplacement à son adversaire ainsi qu'aux officiels désignés.

En remplacement d'une rencontre de Championnat ou de Coupe, qui n'aurait pu avoir lieu consécutivement au forfait de l'une ou l'autre équipe, il ne peut être organisé une rencontre amicale entre celles-ci. En cas d'infraction les deux équipes auront une pénalité sportive et financière.

Une équipe déclarant forfait ne peut organiser ou disputer le même jour une autre rencontre. En outre, les joueurs « brûlés » ou personnalisés de cette équipe ne peuvent prendre part à aucune rencontre.

17.2 Forfait général :

Une équipe ayant perdu trois rencontres par pénalité et/ou par forfait sera déclarée forfait général (sous réserve qu'elles aient fait l'objet de trois notifications).

En catégorie senior, le forfait général d'une équipe de niveau supérieure entraîne :

- La descente, pour cette équipe, au plus bas niveau départemental.
- Le déclassement, en fin de saison, à la dernière place des équipes inférieures dans leurs championnats respectifs.

En cas de forfait général d'une équipe, l'équipe immédiatement inférieure ne peut accéder à la division supérieure en fin de saison.

Aucun forfait général ne peut être déclaré après la dernière journée de championnat et avant les phases finales.

17.3 Indemnités kilométriques :

Les frais de déplacement seront calculés sur la base de 3 voitures au tarif adopté par le Comité Directeur (0.40 euros).

Article 18 – TOURNOIS

Les demandes de tournois 5X5 ainsi que les demandes de matchs amicaux doivent être faites 1 mois avant la date de ceux-ci (accompagnées du règlement).

Les demandes de tournois 3X3 doivent être faites au comité Drôme-Ardèche 1 mois avant la date de ceux-ci (accompagnés du règlement).

Aucun tournoi ne sera accepté à la date :

- De l'Assemblée Générale du Comité Drôme Ardèche,
- Des Finales Drôme Ardèche du Comité,
- De la Fête du Mini Basket,
- Les journées présaison.

Conformément aux règlements fédéraux et au contrat d'assurance fédéral, il est rappelé l'obligation pour tous les participants d'être titulaires d'une licence ou d'un titre de participation FFBB en cours de validité.

L'organisateur d'un tournoi doit veiller à ce que l'ensemble des participants répondent à cette obligation.

Pour la pratique 3x3 et la participation à un open (tournoi), les participants non licenciés peuvent souscrire des titres de participation à partir de la plateforme <https://www.3x3ffbb.com/>

Les demandes d'autorisation pour l'organisation de tournoi doivent être demandé à : reglement@dromeardechebasketball.org

IV. LE RÉSULTAT DES RENCONTRES

Article 19 – MODALITÉ DE CLASSEMENT

Par dérogation au classement FIBA, le classement est établi par points.

Il est attribué :

- 2 points pour une rencontre gagnée
- 1 point pour une rencontre perdue (y compris par défaut)
- 0 point pour une rencontre perdue par forfait ou par pénalité

En outre le classement est établi en tenant compte des pénalités qui peuvent être prononcées à des titres divers.

Article 20 – ÉQUIPES À ÉGALITÉ

- Une équipe ayant perdu une rencontre par forfait ou pénalité sera considérée comme ayant le plus mauvais point avérage des équipes à égalité de points.
- Si des équipes restent à égalité, un nouveau classement sera effectué pour les départager en tenant seulement compte des points acquis au classement lors des rencontres entre les équipes à égalité.
- Si, à l'issue de ce classement, des équipes restent à égalité, elles seront départagées selon les critères suivants appliqués selon l'ordre qui suit :
 1. Plus grande différence de points (points marqués - points encaissés) sur les rencontres jouées entre elles, si le nombre de rencontres jouées entre elles est identique pour toutes les équipes à égalité.

2. Plus grand nombre de points marqués sur les rencontres jouées entre elles, si le nombre de rencontres jouées entre elles est identique pour toutes les équipes à égalité
3. Plus grande différence de points (points marqués - points encaissés) sur l'ensemble des rencontres du groupe.
4. Plus grand nombre de points marqués sur l'ensemble des rencontres du groupe.
5. Tirage au sort

Si à n'importe quelle étape de l'application de ces critères une ou plusieurs équipes peuvent être classées, les équipes restant à égalité seront départagées en appliquant de nouveaux ces critères à partir du premier.

Article 21 – RANKING

Le ranking sera établi en tenant compte tout d'abord de la division, puis du classement au sein de cette division.

Dans le cas d'une division à plusieurs poules, il sera alors établi un classement particulier entre toutes les équipes de cette division, en prenant en compte, par ordre préférentiel :

1. Classement au sein de la division
2. Quotient (points marqués / points encaissés)
3. % de victoires (nombre de victoires / nombre de matchs)

Le ranking pourra être utilisé afin de pourvoir au remplacement de places vacantes dans différentes divisions.

Article 22 – CAS PARTICULIERS

22.1 Perte par pénalité, par forfait et par défaut :

	Perte par pénalité	Perte par forfait	Perte par défaut
Score de la rencontre	0 à 0	20 à 0	Si l'équipe qui gagne par défaut menait à la marque, le résultat est acquis. Si cette équipe est menée à la marque ou était à égalité, le résultat sera de 2 à 0 en sa faveur.
Points attribués :			
• Equipe gagnante	2	2	2
• Equipe perdante	0	0	1

22.2 Conséquence d'un forfait général :

Lorsqu'une équipe est déclarée forfait général par la Commission Départementale des Compétitions 5x5, en cours ou à la fin de l'épreuve, les points acquis pour ou contre par les équipes adverses concernées à la suite de leurs rencontres jouées contre cette équipe sont annulés.

En cas de forfait général d'une équipe, l'équipe immédiatement inférieure ne peut pas accéder à la division supérieure en fin de saison et ne pourra pas participer à la phase finale.

22.3 Cas particulier jeunes :

Une équipe jeune ne pourra participer aux phases finales Drôme-Ardèche en cas de :

- Forfait ou pénalité sur match d'accession en région ou barrage.
- Refus de participation dans une division supérieure suite à qualification sur le terrain.
- Demande de rétrogradation suite à qualification sur le terrain.

Article 23 – MONTÉES ET DESCENTES

23.1 Seniors :

Masculins	Nombre d'équipes montantes	Nombre d'équipes descendantes	Féminins	Nombre d'équipes montantes	Nombre d'équipes descendantes
<u>PRM</u>	2	2	<u>PRF</u>	1	2
<u>DM2</u>	2	2	<u>DF2</u>	2	2
<u>DM3</u>	2	2	<u>DF3</u>	2	
<u>DM4</u>	2	2			
<u>DM5</u>	2				

Le nombre d'équipes descendantes ou montantes peut varier en fonction :

- Des montées et descentes de championnat de France et de Ligue.
- Du non-engagement d'équipes régulièrement qualifiées.

L'augmentation du nombre de places peut se faire en fonction du maintien de l'équipe descendante la mieux classée.

23.2 Jeunes :

Après la phase 1, en plus des montées et descentes prévues, et en fonction des résultats, il pourra être proposé une montée en D1 ou une descente en D2 à certaines équipes (selon les places disponibles). Celles-ci n'ont pas d'obligation d'accepter.

23.3 Cas de repêchage ou descentes supplémentaires:

- Seniors :

Les équipes repêchées sont celles descendues de la division supérieure (sauf les 6^{èmes} de poules basses).

Les repêchages pourront survenir jusqu'à 15 jours avant la première journée de championnat.

La diminution du nombre de places peut se faire en fonction de descente(s) supplémentaire(s).

Les équipes qui descendent sont les moins bien classées de la division supérieure.

23.4 Refus d'accession :

- Seniors :

Si une équipe senior régulièrement qualifiée ne s'engageait pas dans la division supérieure, elle serait maintenue dans sa division si une place est disponible. Dans le cas où aucune place ne serait vacante, l'équipe concernée sera rétrogradée dans le plus haut niveau disponible.

Elle ne pourra pas accéder la saison suivante dans la division supérieure et ne pourra pas prétendre au titre. En conséquence, elle ne pourra pas participer aux phases finales.

Cette même équipe partira avec un handicap de 3 points lors de la saison suivante.

Dans le cas où elle termine à la 1^{ère} place d'une division dont le titre est directement attribué au premier de la saison régulière (sans phase finale), le titre et la montée sera attribué à l'équipe classée deuxième.

Si cette équipe s'inscrit en coupe, elle aura le même handicap que la division dans laquelle elle aurait dû jouer.

➤ Jeunes :

Si une équipe de jeunes, régulièrement qualifiée dans une division supérieure, refuse l'accession, elle sera maintenue dans sa division mais ne pourra pas participer à la phase finale.

Si cette équipe s'inscrit en coupe, elle aura le même handicap que la division dans laquelle elle aurait dû jouer.

23.5 Demande de rétrogradation :

➤ Seniors :

Si une équipe régulièrement qualifiée dans une division demande à être rétrogradée, elle pourra accéder à la division immédiatement inférieure si une place est disponible.

Dans le cas où aucune place ne serait vacante, l'équipe demandeuse sera rétrogradée dans le plus haut niveau disponible.

Elle ne pourra pas accéder la saison suivante dans la division supérieure et ne pourra pas prétendre au titre. En conséquence, elle ne pourra pas participer aux phases finales.

Dans le cas où elle termine à la 1^{ère} place d'une division dont le titre est directement attribué au premier de la saison régulière (sans phase finale), le titre et la montée sera attribué à l'équipe classée deuxième.

Si cette équipe s'inscrit en coupe, elle aura le même handicap que la division dans laquelle elle aurait dû jouer.

➤ Jeunes :

Si une équipe de jeunes, régulièrement maintenu dans une division, demande à descendre au niveau inférieur, elle ne pourra pas participer à la phase finale.

Si cette équipe s'inscrit en coupe, elle aura le même handicap que la division dans laquelle elle aurait dû jouer.

23.6 Impossibilité de monter :

Si une équipe senior régulièrement qualifiée dans la division supérieure, ne pouvait pas y accéder car une équipe appartenant au même club évolue à ce niveau (nom propre, IE, entente), elle pourra prétendre au titre.

Elle n'aura aucun handicap de point au championnat ni en Coupe.

V. DIVERS

Coopération Territoriale de Clubs :

Cf. Règlement Territorial Drôme-Ardèche

Ententes :

Cf. Règlement Territorial Drôme-Ardèche

Procédures disciplinaires :

Se référer au règlement disciplinaire de la Ligue AURA.

Pour information, tout dossier disciplinaire doit parvenir à la Commission disciplinaire de la Ligue AURA dans les 72 heures suivant la fin de la rencontre.

ANNEXES

Annexe 1 : Participation aux compétitions

Par principe, pour garantir la santé des sportifs, les joueurs sont autorisés à participer à un maximum de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs). **Les deux rencontres peuvent être réparties sur un, deux ou trois jours.** Ainsi, sont comptabilisées les rencontres pendant la période d'un week-end sportif ou en semaine.

Il est toutefois à préciser :

1.1 Pratique exclusive du 5x5

Un joueur des catégories d'âge U16 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs).

Un joueur des catégories d'âge U15 ou U14 pourra participer à deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs) uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15.

Un joueur des catégories d'âge U13 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).

	Participation à 1 rencontre sur 3 jours de suite (consécutifs)	Participation à 2 rencontres sur 3 jours de suite (consécutifs)	Participation à 3 rencontres sur 3 jours de suite (consécutifs)
U16 et plus	Oui	Oui	Non
U15 et U14	Oui	Non sauf si : - les 2 rencontres sont de catégorie de championnat U15	Non
U13 et moins	Oui	Non	Non

1.2 Pratique mixte 5x5 et 3x3

Pour les sportifs souhaitant pratiquer le basket 3x3, par dérogation aux dispositions ci-dessus, il convient d'appliquer les principes suivants :

- Dans une période de trois jours de suite (consécutifs), les joueurs des catégories d'âge U18 et plus pourront participer à :
 - 2 rencontres de 5x5 ;
OU
 - 1 match de 5x5 + 1 « plateau – championnat 3x3 » ;
OU
 - 2 « plateaux – championnat 3x3 ».
- Dans une période de trois jours de suite (consécutifs), les joueurs des catégories d'âge U15 et moins pourront participer à :
 - 1 rencontre de 5x5 + un « plateau – championnat 3x3 ».

1.3 Pratique exclusive du 3x3

Il n'y a pas de restriction pour la participation des joueurs aux tournois de 3x3.

1.4 Cumul de rencontre joueur (5x5) et arbitre (5x5)

Pour les licenciés souhaitant cumuler les pratiques « jouer » et « arbitrer », par dérogation aux dispositions ci-dessus, ils pourront participer à 4 rencontres sur trois (3) jours consécutifs :

- 2 rencontres en tant que joueur et 2 rencontres en tant qu'arbitre ;
OU
- 1 rencontre comme joueur et 3 rencontres en tant qu'arbitre.

1.5 Fonction d'arbitre (5x5) :

Les licenciés exerçant la fonction d'arbitre pourront, durant une période de trois (3) jours de suite (consécutifs), participer à 4 rencontres.

Annexe 2 : Aptitudes Médicales

L'âge du sportif s'apprécie à la date de la demande de licence.

	Extension Fonction	Certificat médical de moins de 6 mois	Questionnaire de santé	Cases à cocher (obligatoire)
MINEURS	Jouer	Non, sauf si au moins 1 réponse positive au questionnaire de santé.	Oui	
MAJEURS - création	Jouer (compétition, loisir, VE)	Oui (valable 3 ans sauf si au moins 1 réponse positive au questionnaire de santé)	Non	
MAJEUR - renouvellement	Jouer (compétition, loisir, VE)	Non, sauf si au moins 1 réponse positive au questionnaire de santé ou si le certificat médical a plus de 3 ans.	Oui (sauf si le certificat médical à plus de 3 ans)	
MAJEUR	Diriger ou adhérer	Non	Non	
MAJEUR	Entraîner	Non, sauf si au moins 1 réponse positive au questionnaire de santé.	Oui	Entraîner une équipe
MAJEUR	Arbitrer	Idem Majeur avec extension « jouer »		Arbitrer
MAJEUR	Arbitrer (officiel)	Voir Règlement des officiels		Arbitrer

Le certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou du Basket-ball doit être daté de moins de 6 mois.

Annexe 3 : Pratiques Fédérales

	Arbitres (désignés ou non)	Entraîneurs
Cases à cocher sur la demande de licence (obligatoire)	arbitrer	Entraîner une équipe

Annexe 4 : Les licences

4.1 Typologie des licences

	Création – Renouvellement - Mutation	CLUB A	CLUB B	Codification							
		Fonction/pratique et/ou Extension	Autorisation secondaire								
Socle	Création - Renouvellement	Sans extension		0							
Socle	Mutation Normale	Sans extension		1							
Socle	Mutation Exceptionnelle	Sans extension		2							
Socle		Joueur Compétition	Sans AS		C						
Socle		Joueur Compétition	Extension T		C	T					
Socle		Joueur Compétition	AST CTC		C	A	S	C	T	C	
Socle		Joueur Compétition	AST Hors CTC		C	A	S	T			
Socle		Joueur Loisir			L						
Socle		Joueur Entreprise			E						
Socle		VxE Basket Santé			V	S					
Socle		VxE Basket Tonik			V	T					
Socle		VxE Basket Inclusif			V	I					
Socle		Micro Basket			M						

4.2 Les couleurs de licences :

Les couleurs de licences sont délivrées comme suit :

Blanc	Joueur mineur
Vert (JFL)*	Joueur ayant 4 ans de licence compétition auprès de la FFBB entre 12 et 21 ans inclus
Jaune (JNFL)**	Joueur ressortissant d'un pays affilié à FIBA Europe ou ayant signé les accords de Samoa ou des accords d'association ou de coopération avec l'UE
Orange (JNFL extracommunautaire) ***	Joueur ressortissant d'un pays n'étant pas affilié à FIBA Europe, n'ayant pas d'accord particulier avec l'UE et ne répondant pas aux critères de formation locale

* : Joueur Formé Localement

** : Joueur Non Formé Localement

*** : Joueur Non Formé Localement extra Communautaire

Annexe 5 : Règles de participation

Nouvelle Association ou création de la première équipe féminine ou masculine de l'association

Nombre de joueurs autorisés		10 maximum
Type de licences autorisées (nb maximum)	1C, 2C, 0CT, 1CASCTC, 2CASCTC ou 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC)	4

	Licence ASP	0
	Licence 0C	Sans limite
Couleur de licences autorisées	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	

Nouvelle Association – Première saison, équipes JEUNES féminines et masculines de l'association

Nombre de joueurs autorisés		10 maximum
Type de licences autorisées (nb maximum)	1C, 2C, 0CT, 1CASCTC, 2CASCTC ou 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC)	Sans limite
	Licence ASP	0
	Licence 0C	Sans limite
Couleur de licences autorisées	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	

Une fusion, une union ou une modification de nom n'est pas une nouvelle association.

Annexe 6 : Désignation d'arbitres

6.1 Catégories soumises à désignation

Rappel : Catégories soumises à désignation (Arbitres), dans l'ordre suivant si respect du jour et de l'heure officiels.

Divisions
PRM
PRF

6.2 Catégories non soumises à désignation

Sous réserve d'arbitres disponibles et si respect du jour et de l'heure, seront couvertes les catégories dans l'ordre suivant dans la mesure du possible :

Divisions
U13M Division 1
U13F Division 1
U15M Division 1
U15F Division 1
U18M Division 1
U18F Division 1
U21M

Annexe 7 : Horaires autorisés

	Samedi		Dimanche	
JEUNES	de 10h00 à 11h30	de 12h30 à 19h00	de 10h00 à 11h30	de 12h30 à 15h30
SENIORS	de 10h00 à 11h30	de 18h00 à 21h00	de 10h00 à 11h30	de 12h30 à 15h30

En dehors de ces horaires, l'accord du club adverse est obligatoire sauf cas particulier (exemple, beaucoup de match à domicile et pas assez de créneaux disponibles)

Annexe 7 : Âge requis pour pouvoir arbitrer

Âge de l'arbitre	Arbitrer dans son club sans désignation		Désigné à l'extérieur du club par le Comité		
	Dans une catégorie de son âge ou plus jeune	Dans la catégorie juste supérieure à son âge	Stagiaire sur un match départemental jeune	Diplômé sur un match départemental jeune	Diplômé sur un match départemental senior
Avant 10 ans	OUI jusqu'en U9	En U11 : OUI mais avec un arbitre U13 ou plus âgé	NON	NON	NON
10 ans révolus à 12 ans	OUI jusqu'en U11	En U13 : OUI mais avec un arbitre U15 ou plus âgé	NON	NON	NON
12 ans révolus à 14 ans	OUI jusqu'en U13	En U15 : OUI mais avec un arbitre U17 ou plus âgé	NON	NON	NON
à partir de 14 ans révolus	OUI jusqu'en U15	En U18 : OUI mais avec un arbitre majeur	NON	NON	NON
à partir de 15 ans révolus	OUI jusqu'en U15	En U18 : OUI mais avec un arbitre majeur	Jusqu'en U15 : OUI avec arbitre diplômé U17 minimum En U18 : OUI avec arbitre diplômé majeur En U21 : NON	Jusqu'en U15 : OUI avec arbitre diplômé U15 minimum En U18 : OUI avec arbitre diplômé majeur En U21 : NON	NON
à partir de 16 ans révolus	OUI jusqu'en U18	En U21 ou Senior : OUI mais avec un arbitre majeur	Jusqu'en U15 : OUI avec arbitre diplômé U17 minimum En U18 : OUI avec arbitre diplômé U17 En U21 : OUI avec arbitre diplômé majeur	Jusqu'en U15 : OUI avec arbitre diplômé U17 minimum En U18 : OUI avec arbitre diplômé U17 En U21 : OUI avec arbitre diplômé majeur	Senior : OUI avec arbitre diplômé majeur

à partir de 18 ans révolus	OUI	OUI	Jusqu'en U21 : OUI avec arbitre diplômé majeur	Jusqu'en U21 : OUI 5 premiers matchs avec arbitre diplômé majeur	Senior : OUI avec arbitre diplômé majeur la première année
----------------------------	-----	-----	--	--	--

Annexe 8 : Surclassement par catégories

Pour les surclassements simples en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans leur catégorie d'âge, la date d'effet du surclassement est celle de la date du dépôt du certificat médical, autorisant le surclassement, au Comité Départemental qui validera et enregistrera le surclassement simple sur la plateforme fédérale FBI. (§ Article 9.b du Règlement Médical de la FFBB)

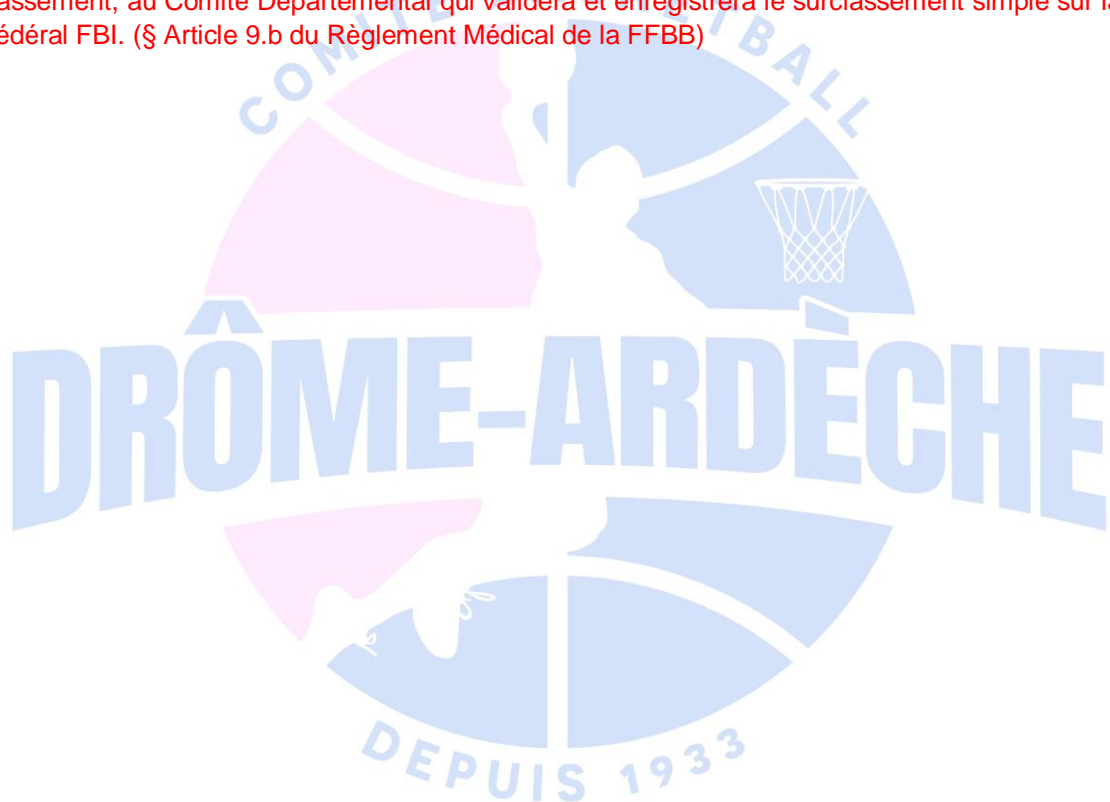


Tableau des surclassements FFBB – Saison 2025/2026
(Mars 2018 – Juin 2019 – Avril 2020 – Décembre 2021 – Février 2022- Avril 2024)

ATTENTION

	CATEGORIES D'AGES ET NIVEAU DE COMPETITION		
ANNEE D'AGE	COMPETITION DEPARTEMENTALE	COMPETITION REGIONALE	COMPETITION NATIONALE
U21	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U20	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U19	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U18	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille
U17	<u>Vers U20M/F ou U21M</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20M/F ou U21M</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé
U16 Masculin	<u>Vers U20 ou U21</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20 ou U21</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U16 Féminin	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin Régional
U15 Masculin	<u>Vers U17 ou U18 5x5</u> : Médecin de famille	<u>Vers U17 ou U18 5x5</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	
U15 Féminin	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18 et U20</u> : Médecin agréé <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	
U14 Masculin	<u>Vers U17 ou U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U17 ou U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U14 Féminin	<u>Vers U18</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U13	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	<u>Vers U15</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U12	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	Impossible
U11	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	<u>Vers U13</u> : Médecin agréé	Impossible
U10	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U9	<u>Vers U11</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U8	<u>Vers U11</u> – Médecin de famille	Impossible	Impossible
U7	<u>Vers U9</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible

Seuls les championnats Nationale Masculine U18 Elite, Nationale Féminine U18 Elite et U18 Féminine sont sur 3 années.

Les licenciés des catégories U19, U20 et U21 peuvent participer aux compétitions seniors.

Les catégories U21 Espoirs LNB correspondent à la catégorie Senior